

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 82 (1946)
Heft: 29

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

Numéro spécial consacré à la publication des rapports présidentiels

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

RAPPORT DU COMITÉ S. P. V.

pour l'année 1945

présenté à l'assemblée générale du 26 janvier 1946

Dans son magistral rapport de 1944, notre collègue Mamin affirmait : « Le maître de chez nous n'a pas une part assez grande dans la réalisation de son édifice qui est l'école vaudoise ». Il souhaitait que cette part prenne de l'ampleur par la S. P. V.

Sans prétendre avoir réalisé de grandes choses, votre comité de 1945 a défendu cette cause avec fermeté, en conduisant notre barque dans le même sens ; et nous croyons pouvoir dire que la S. P. V. prend toujours plus conscience de ses devoirs, de ses droits, de sa force.

Cette année, par un arrêté du Conseil d'Etat, la S. P. V. a été reconnue comme association, ce qui donne au comité en charge le droit de présenter en tout temps vos vœux, vos remarques et vos aspirations.

Et l'époque de transformation que nous vivons exige que nous repensions notre école. Notre chef du département de l'Instruction publique s'exprimait ainsi dernièrement : « La réforme de l'enseignement est un problème de tous les jours, un long travail continu d'adaptation dont personne ne verra jamais la fin. » Et M. Ernest Briod : « Nous croyons à la nécessité d'une rénovation. Elle doit venir des maîtres pris individuellement, de l'esprit général de l'enseignement, de l'atmosphère des classes... Nous devons nous persuader que l'école doit abandonner les méthodes de dressage pour devenir mieux un apprentissage de la liberté. »

Et la S. P. V. de dire à son tour : « Le comité S. P. V. est là pour dépister tout ce qui empêche de répandre le bonheur autour de lui, la joie dans le travail. »

En cette année « pestalozzienne », la S. P. V. prendra conscience de sa force en puisant encore et toujours à la source du grand maître.

Notre effectif. Il varie assez peu d'une année à l'autre. Il s'agrandira quand on aura enfin compris que des classes de 35 à 40 élèves ne sont pas des milieux favorables à la découverte du pouvoir de chacun de nos enfants. C'est la première réforme à accomplir : la diminution des effectifs.

Parce que l'école cherche une voie nouvelle, un certain malaise règne qui doit être dissipé. Les maîtres anciens se demandent s'ils ont travaillé dans le bon sens. Et pourtant, la génération qu'ils ont formée pense et agit.

Les jeunes sont étonnés de la difficulté de notre tâche ; ils sont même inquiets. C'est peut-être la raison pour laquelle ils viennent sans retard à la S. P. V., chercher un appui, une aide, de l'encouragement.

Les jeunes obligent leurs aînés, et l'âme de notre association en est revigorée. Si la S. P. V. peut aujourd'hui se passer de réclame pour le recrutement de ses membres, n'est-ce pas une preuve qu'elle a pris conscience de sa raison d'être et de son pouvoir ?

Et pourtant, comme d'habitude, sur l'invitation de M. Chevallaz, que nous remercions ici, une délégation de votre comité s'est rendue à l'École normale, non pas pour enrôler seulement, mais pour renseigner nos futurs collègues sur la S. P. V. et sur son esprit de solidarité.

En effet, quel maître oserait prétendre pouvoir se passer des expériences de ses frères de profession. Si nous apprenons toujours mieux à ouvrir les portes de nos classes, entre collègues, ce n'est pas uniquement pour jeter de la lumière sur nos réussites, mais pour parler de nos échecs : Nous osons dire aujourd'hui quel pour-cent nous en avons sur le plan scolaire. De cette confiance réciproque est faite la force de la S. P. V. ; d'elle aussi naîtra l'école naturelle que nous rêvons tous de réaliser. Voilà pourquoi l'effectif de la S. P. V. ne diminuera jamais, voilà pourquoi il réunit la quasi totalité du corps enseignant vaudois. A ce jour, il est de 1330 membres, dont 23 auxiliaires et 20 jeunes maîtres sans poste fixe.

Ce coup d'œil optimiste sur notre force numérique et sur notre esprit solidaire ne nous a pas fait laisser à l'arrière-plan la défense de notre situation matérielle.

Les allocations de renchérissement, et celles dites d'automne, ne sont pas l'effet du hasard. Grâce aux « Traitements fixes », grâce aux efforts inlassables de son président, M. Décorvet, et de notre secrétaire, M. l'avocat Margot, vous savez ce qui a été obtenu. Il est juste aussi de reconnaître l'esprit compréhensif du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Nous aurons garde d'oublier Alexis Chevalley, notre délicat mais tenace délégué aux « T. F. ». Pour son dévouement à la cause de la S. P. V., il mérite notre gratitude.

La lutte pour la réadaptation de nos salaires, la lutte contre la prolongation de nos années de service, la lutte pour la revalorisation de la profession d'institutrice et d'instituteur, a été déclenchée en 1945, sans que nous ayons pu la mener à chef. Le comité de 1946 n'aura pas la tâche légère, soyez-en sûrs.

Projet de réorganisation de nos caisses de retraites. — Ce projet a été étudié par une commission dont la compétence nous a rendu les plus grands services pour établir le rapport S. P. V. Nous remercions les commissaires de s'être mis à disposition des sections pour nous renseigner. La loi actuellement en vigueur est toute de sagesse par son élasticité : elle laisse prendre leur retraite après 35 ans d'activité aux instituteurs — 30 ans pour les institutrices — tout en permettant aux plus robustes de prolonger d'une année ou deux.

La résolution votée par la section de Morges nous semble bien exprimer la pensée du corps enseignant vaudois unanime : « Ayant appris avec stupeur que le projet de réorganisation de la caisse de retraites prévoit la prolongation des années de service de 5 ans obligatoires, les membres de la section de Morges S. P. V., réunis en assemblée régulière le 16 décembre 1944,

a) demandent au comité central et à la commission chargée d'étudier ce projet, de faire tous leurs efforts pour maintenir le statu quo ;

b) expriment leur profonde reconnaissance au comité central et au délégué aux T. F., M. Chevalley, pour les nouvelles allocations obtenues en faveur du corps enseignant.

(Sig.) Le président : D. Kohler. Le secrétaire : V. Martin.

La ligne de conduite du comité est donc tracée. L'instituteur étant assez tôt qualifié de « vieux régent », nous serions optimistes au sujet du maintien du statu quo, si les jeunes sans place étaient encore nombreux, s'il y avait toujours pléthore au sein du corps enseignant. Hélas, ce n'est plus le cas. Nous regrettons vivement qu'une enquête n'ait pas établi le nombre des naissances pendant la guerre, en relatant aussi le nombre des maîtres arrivés au terme de leur carrière. C'est pourquoi les membres de la S. P. V. ne sauraient subir les conséquences,

1. de la non-capitalisation des versements légaux à notre caisse de retraites,
2. d'un recrutement insuffisant à l'École normale, au moment surtout où les candidats ne manquaient pas.

Ce dont ni l'E. N., ni la S. P. V. ne peuvent être rendues responsables.

Traitements Fixes. Le corps enseignant vaudois fait partie des T. F., de la grande association des ouvriers et employés de l'Etat de Vaud. Il en représente aussi une fraction de taille. Nous voulons aider tous les travailleurs, le cantonnier comme l'infirmier, à obtenir un salaire équitable. Cependant il nous est permis aujourd'hui une revendication importante : dans le statut des fonctionnaires en élaboration, le corps enseignant a droit à un chapitre spécial qui régira ses conditions de travail : nous ne sommes pas des ouvriers à l'heure ; il n'y a pas de grade, ni de classes de traitement pour nous. Notre labeur ne se termine pas quand les enfants quittent l'école ; les vacances sont nécessaires à la santé de la jeunesse et à notre renouvellement.

C'est pourquoi le comité des maîtres secondaires et celui de la S. P. V. se sont entendus pour obtenir :

- a) un représentant à la commission de rédaction du projet de nos retraites : M. A. Chevalley, chargé de défendre les intérêts des deux groupements ;
- b) un délégué du corps enseignant (primaire et secondaire) à la commission désignée pour rédiger le statut des fonctionnaires : M. Rossy, professeur à l'École de commerce.

Et le Conseil d'Etat a fait droit à cette double requête. Qui saurait, s'il n'est pas des nôtres, exprimer ce qui doit être accordé à un maître d'école, à n'importe quel degré, si le pays veut recruter des maîtres capables et dévoués ?

Il faut pourtant que les plus intelligents de nos enfants, les plus probes, les mieux disposés à servir l'humanité deviennent les maîtres de demain.

Le matérialisme technique de l'époque attire la jeunesse, l'élite intellectuelle aussi, et notre pays faillirait à son devoir s'il ne facilitait pas le recrutement de son corps enseignant — le meilleur possible — en lui faisant une place d'honneur.

Le comité se doit de défendre la situation matérielle des maîtresses d'école enfantine. Leurs études ont été prolongées d'un an, et les institutrices qui s'occupent des tout jeunes enfants ont droit aussi à un traitement équitable.

M. Peitrequin, municipal à Lausanne, a le premier accepté de présenter nos revendications concernant le traitement des institutrices mariées. La Municipalité de cette ville a diminué dans une mesure sensible l'écart de traitement entre l'institutrice mariée et l'institutrice célibataire ; en 1945, de 50 % si elle était l'épouse d'un instituteur. L'ajustement opéré par la Commune de Lausanne, qui montre la voie à suivre, a été communiqué au Département : une augmentation sera sans doute accordée aux institutrices mariées, en fonctions ailleurs qu'à Lausanne.

Indemnités de logement. Cette question importante des conditions de logement a engagé le comité central à faire une enquête dans le canton. M. le député P. Chapuis, ancien collègue, a bien voulu intervenir au Grand Conseil en faveur d'une amélioration des logements. Nous lui avons communiqué les cas les plus criants. La S. P. V. est reconnaissante envers MM. P. Chapuis et Gustave Pâquier de leur appui.

Notre collègue Rouilly, chargé de constituer le dossier, en extrait : « Nombreuses sont les communes qui logent mal leur corps enseignant. Certaines localités ont fait un effort, reconnaissons-le, mais il y a encore tant de chambres humides ou sans soleil, de cuisines sans eau courante, de chambres de bains à l'état de projet ou encore installées jusqu'à l'entrée de la pièce, toute l'installation de la chambre elle-même étant laissée aux frais de l'instituteur.

» On fait beaucoup dans notre canton pour les améliorations foncières, mais trop peu pour celles des bâtiments scolaires. C'est compréhensible : une maison d'école, ça ne rapporte rien !

» Les indemnités de logement sont insuffisantes. Vu la hausse des loyers, il n'est plus possible de se loger avec 400 fr. ou 600 fr. par an. Certaines autorités communales l'ont bien compris, et ont augmenté, dans la mesure de leurs possibilités, l'indemnité de logement.

» De nombreux collègues ont présenté une demande d'augmentation de cette indemnité ; car est-il normal qu'ils doivent prendre 40 à 70 fr. sur leur traitement mensuel pour parfaire le prix de leur loyer ? Le traitement légal ne devrait nulle part subir de ce fait une diminution. Or, si quelques communes ont compris cet argument, beaucoup répondent par un refus catégorique.

» Nous refusons aussi absolument de dissocier les deux facteurs : traitement et indemnité de logement. »

Lors de l'étude sur la motion Léderrey, cette question sera reprise : il s'agit d'obtenir l'établissement d'un classement des communes selon le coût des loyers.

Nos dons. Si le comité a défendu âprement nos intérêts matériels, en votre nom, il a distribué :

Au musée scolaire	Fr. 800.—
Noël d'Echichens	180.—
Pour le choix des lectures	100.—
A l'orchestre, anniversaire de M. Gerber	120.—
En faveur du Don suisse	50.—
Pour la défense de l'assurance-vieillesse	50.—
Prix S. P. V. à l'Ecole normale	40.—

Les veuves et les orphelins n'ont pas été oubliés. La collecte en faveur du Don suisse a produit la somme de Fr. 4 580.—.

Caisses de prêts et de secours. Cette institution rend de précieux services à nos collègues en difficultés à cause de la maladie. Les maîtres d'école sont d'honnêtes débiteurs, et cette année, la régularité des remboursements a été satisfaisante. Un merci mérité à notre caissier.

Nos assurances. L'assurance Winterthour en responsabilité civile nous donne entière satisfaction. La police a été améliorée en ce sens que les dégâts matériels (lunettes, par exemple) seront désormais entièrement à la charge de l'assurance. Elle n'a eu à régler en 1945 que six cas d'accidents où les maîtres reconnaissent leur responsabilité. L'un est en suspens, un commandement de payer de Fr. 8 000.— faisant l'objet du litige : suites d'un accident de gymnastique.

Conclusion : cette assurance (Fr. 1.20 par membre et par année) est à renouveler.

Projet d'assurance contre les accidents professionnels (maîtres et élèves). Il est entendu que l'Etat mettra sur pied une assurance contre les accidents professionnels des maîtres. Si la question n'est pas encore réglée, c'est que l'on envisage une assurance contre tous les accidents pouvant arriver aux élèves.

Contrat d'assurance contre les accidents non professionnels avec la Mutuelle vaudoise. Les conditions intéressantes de ce contrat nous autorisent à vous recommander à l'agent de la S. P. V., notre collègue P. Jaquier, de Givrins.

Collectivité S. P. V. aux Secours Mutuels. Une majoration de 20 % des honoraires des médecins provoquera prochainement une augmentation des primes.

Nos relations. Un gros effort de collaboration est demandé aux hommes de bonne volonté d'aujourd'hui. Le comité S. P. V. l'a recherchée, cette collaboration, dans toutes les directions. Nous avons entretenu les relations les plus cordiales avec tous les groupements pédagogiques des cantons voisins : Genève, Neuchâtel, Valais et le Jura bernois. Le président vous a représentés à leurs assemblées annuelles. Partout l'accueil fut chaleureux ! Leurs joies sont les nôtres, leurs difficultés aussi. Les maîtres d'école luttent partout pour la même cause et nous nous comprenons. Il est réconfortant de percevoir entre maîtres de cantons différents autant d'unanimité d'idées. La présence de leurs délégués aujourd'hui nous est précieuse. Et nous serions heureux s'ils remportaient de notre séance autant de satisfaction que nous en avons ressenti au milieu de leurs groupements : une réelle fraternité unit les institutrices et les instituteurs du pays romand.

Le comité de la S. P. R. a su sceller l'union. Son président, M. le Dr Junod, nous a conviés à l'œuvre d'entraide qu'il a entreprise. Nous avons répondu présent à chacune des invitations de son comité, qu'il s'agisse de parler de notre journal, ou de relations avec l'extérieur.

Qu'on nous permette de nous réjouir de l'essor donné à l'*Educateur* par son rédacteur, M. André Chabloz. Son bel effort réussit à enthousiasmer les abonnés. Nous invitons nos collègues à souscrire aux brochures de documentation. Encouragés par M. Chabloz, les maîtres créent ; ils forgent eux-mêmes leurs propres outils. La rénovation de l'école s'effectue par la collaboration de tous : beau travail en faveur du renouvellement de nos méthodes.

Tous les collaborateurs aident à réaliser l'école communautaire désirée. Qu'ils acceptent les encouragements du comité S. P. V.

Nous irons nombreux au congrès jurassien : l'apport généreux de notre collègue Ziegenhagen, pour une « école libératrice de la personne », mérite notre présence : nous en rapporterons une moisson d'idées, l'enthousiasme et la foi.

Nos droits et devoirs civiques. La loi vaudoise sur les incompatibilités écarte les membres du corps enseignant, primaire et secondaire, en activité du pouvoir législatif. Cette restriction de nos droits civiques nous paraît injuste et désuète. Non pas que nous désirions laisser au second plan notre mission d'éducateurs ! Mais quelques-uns des nôtres — ou quelques-unes ! — ne seraient probablement pas inutiles au Grand Conseil, surtout quand on y discuterait questions d'école et d'éducation !

Je profite de cette digression pour adresser nos félicitations à tous nos collègues appelés à des charges dans les conseils généraux ou com-

municipaux, en particulier à M. F. Crot, devenu municipal et directeur des écoles de Lausanne. Nous croyons, en effet, que le civisme ne doit pas seulement être enseigné, mais vécu !

Quant à la politique partisane, il faut la bannir de notre association. Comment travaillerions-nous à la libération de l'être pour une « école de la personne », si nous manquions d'esprit de tolérance ?

Notre relation avec le Grand Conseil. En attendant cette révision de la loi sur les incompatibilités, votre comité, pour la deuxième fois, a fait part à la sous-commission de gestion pour l'instruction publique, représentée par M. A. Vulliamoz, député et rapporteur des vœux de la S. P. V. Nous extrayons de son rapport ce qu'il dit de son échange de vues avec le comité de la S. P. V. :

« Conscients de l'importance de la mission « d'éducateurs » qui leur est confiée, nos instituteurs et institutrices ont le plus vif désir de collaborer au développement harmonieux des enfants qui leur sont confiés. Dans ce but, dit la S. P. V.,

» a) le Département de l'I. P. pourrait tenir compte dans une mesure plus large des vœux du corps enseignant en fonctions et des travaux de la S. P. V. dans le sens de la collaboration et dans un esprit communautaire.

» b) La création de classes d'essais, dites d'expérimentation, serait utile à fournir des bases sûres aux réformes en cours et à venir, car, à côté de l'enseignement régulier et obligatoire, des sondages permettraient de « déceler » dans le programme ce qui correspond le mieux à chaque âge de nos enfants.

(Cette deuxième observation découlait naturellement des discussions au sujet du « programme minimum ».)

» c) Enfin, la S. P. V. rappelle les deux observations admises par la commission de gestion de 1944, soit :

I. l'organisation des loisirs pour les écoliers et jeunes gens des villes ;

II. l'assurance par l'Etat des élèves et des maîtres contre les accidents professionnels. »

En outre, cet entretien nous a donné l'occasion de montrer les conséquences malheureuses pour l'école d'une prolongation obligatoire de 5 ans de notre temps d'activité.

Ces communications du comité, exprimées à la commission de gestion en l'absence du chef du Département de l'instruction publique, nous ont fait convoquer au Département à deux séances ; sans compter les interventions pour nos collègues, où la discrétion est de règle.

Dans la première séance, nous avons motivé et justifié nos observations soumises à M. Vulliamoz, devant le chef du Département et devant M. Jaccard, chef de service. Il est loyal de reconnaître et de vous dire que votre comité a toujours pu exposer son point de vue en toute liberté, sans réticence et sans euphémismes, et l'accueil qui nous fut réservé par M. Perret, conseiller d'Etat, et par M. Jaccard, chef de service, nous oblige.

Notre exposé sur la collaboration — qui doit s'exercer dans les deux sens, librement, du maître d'école au chef, et inversement, sans à-coup intermédiaire — a soulevé quelques idées, puisqu'il a nécessité un échange de vues entre une délégation de votre comité et le collège des inspecteurs.

Seulement deux points d'interrogation :

1. L'école ne s'éloigne-t-elle pas du peuple à mesure que celui-ci s'émancipe ?

2. L'école n'agit-elle pas quelquefois comme un compresseur qui maintient serré et en place ce qui pourrait s'épanouir ?

La collaboration entre la S. P. V. et les inspecteurs pourrait aussi avoir pour but d'initier les maîtres à découvrir l'enfant, ou bien de rechercher la manière la plus sûre d'encourager les jeunes qui cherchent leur voie.

Nous désirions deux rencontres annuelles. Dans l'une, où MM. les inspecteurs seraient nos invités, le comité leur ferait part des désirs de notre association, de nos doléances aussi. Dans l'autre, le comité S. P. V. serait l'invité : nos inspecteurs nous renseigneraient sur les projets du Département — manuels à renouveler, par exemple. Nous les avons invités à publier de temps à autre dans l'*Educateur* des leçons pratiques, et, pour le rayonnement plus grand de leur personnalité de chefs, ce qu'ils pensent, au point de vue pédagogique — de la réforme scolaire, par exemple.

Premier pont jeté par le comité S. P. V. de 1945, et destiné à faciliter une collaboration nécessaire sur le plan pédagogique.

Nous verrons si le pont sera utilisé.

Quant au *Bulletin corporatif*, il reste, bien entendu, l'organe des membres de la S. P. V.

Les chefs doivent être des entraîneurs : ils sont généralement suivis s'ils obéissent eux-mêmes à des principes et à des vérités qui les dépassent. Policiers ou juges, ils rendraient peu de services à l'école. Ils ne sauraient être que des conseillers, des semeurs d'enthousiasme, à moins que les maîtres n'aient plus conscience de leur devoir !

Nos études pédagogiques : le programme minimum. En mettant à l'étude ce sujet difficile, la S. P. V. avait cette ambition : éviter la routine de ses membres, la léthargie professionnelle, pousser à la recherche, à l'initiative, aider à réaliser l'école à la mesure de l'élève.

Les discussions des rapporteurs démontrèrent d'emblée l'ampleur du problème. Les investigations des psychologues n'avaient pas encore passé chez nous du domaine de la théorie à celui de la pratique. Et l'on touchait à la structure même de notre plan d'études. Néanmoins, les conclusions des rapports coïncident sur plusieurs points ; ils se complètent sur d'autres : certaines notions enseignées aux enfants de tel âge le sont trop tôt et sans succès suffisant, de l'avis de tous. Le souci de donner un enseignement correspondant à l'âge de développement mental des élèves milite en faveur de l'allègement du programme de certaines années. Peu mais bien, en profondeur, choisir d'après l'âge psychologique est un vœu exprimé de façon unanime. Les maîtres ne supportent plus de faire souffrir inutilement, parce que le développement des enfants gavés de connaissances n'est pas en rapport avec les efforts imposés ou consentis : la qualité prime la quantité.

Les derniers rapports nous étant parvenus en décembre, tour à tour les membres du comité en ont pris connaissance. La synthèse de ce travail spontané de la S. P. V. sera remise au Département en février : nul doute qu'elle facilitera la refonte de notre plan d'études.

Il reste encore à votre comité le souvenir des belles séances des rapporteurs, où la collaboration et l'élan ne manquèrent jamais.

L'esprit qui anime la S. P. V. Le rôle de notre association est d'aider les maîtres à se libérer et à voir beau, tant il est vrai que « si le beau semble avoir déserté le monde, c'est souvent qu'il a déserté notre cœur ». Car un maître qui manquerait d'esprit d'indépendance et qui n'aurait plus d'idéal, servirait-il bien un pays ?

Or, penchés sur nos programmes, il nous faut des années à la plupart d'entre nous pour comprendre cette vérité : que les hommes naissent de capacités et d'inclinations différentes pour se mieux compléter. Et ceci est vrai pour les maîtres, pour nos élèves et pour tous les hommes. En les comparant, en les jugeant avec une mesure unique, ne les incite-t-on pas à se haïr ?

L'école populaire doit devenir toujours plus humaine, plus sociale. Il faut que nous en soyons persuadés : il n'y a pas une élite, mais des élites. Nos élèves dits faibles apprendront à se réjouir des dons de leurs camarades bien disposés intellectuellement. Ils le feront si notre école sait découvrir pour quelle mission les « soi-disant » mal doués sont nés ! Un cordonnier expert en sa besogne, robuste moralement, serait-il moins honorable qu'un employé de bureau, qu'un instituteur ou qu'un médecin ? Il est des préjugés qui pèsent sur l'école de tout leur poids nuisible, et qui nous empêchent d'œuvrer pour tous les enfants.

C'est dans le sens du respect de tous les travailleurs que la S. P. V. entend libérer ses membres.

Libéré ! Ne peut pas se sentir libéré le maître qui ne fait pas tout son devoir. Ne peut pas l'être non plus celui qui ne se penche pas vers tous ses élèves. Il ne peut pas être libéré s'il se compare jalousement avec son voisin. Il n'est pas libéré s'il ne sait pas collaborer. Il n'est pas libéré si le scepticisme l'a gagné. Il ne l'est surtout pas s'il a le souci de son prestige. Un maître est libéré s'il a gardé autant de foi dans la profession que de capacité de collaboration et d'amour, et cela d'après sa nature.

L'action de la S. P. V. peut s'exercer avec force à la condition que la grande majorité de ses membres se sentent libérés, et parlent de la même manière aux parents, à l'inspecteur, et à leurs collègues.

Heureusement que les femmes et les hommes qui composent la S. P. V. défendent la même cause ; ils parlent le même langage ; les idées directrices sont pareilles ; ils peuvent communier et collaborer dans une atmosphère de liberté à la fois, et de respect mutuel !

Que la S. P. V. conserve son esprit de solidarité, et ses avis seront écoutés ; elle s'imposera si son but est toujours l'amélioration de l'éducation, c'est-à-dire élever l'enfant, dans le sens le plus beau.

Ainsi la S. P. V. aidera les maîtres à être heureux, car nous avons aussi droit au bonheur !

Je ne terminerai pas ce rapport — qui n'en est peut-être pas un aux termes des statuts — sans remercier mes collègues du comité de leur dévouement. Une atmosphère de confiance, un esprit d'équipe n'a cessé de régner. Et si vous estimiez que j'ai apporté une petite pierre à notre édifice, ce serait grâce aux bons services de mes collaborateurs.

Je vous prie, mes chers collègues, de donner le même appui que vous m'avez accordé, au comité de 1946, qui le mérite.

Lausanne, le 26 janvier 1946. Votre serviteur : *Edmond Viret*,
Président S. P. V. en 1945.

UNION DES INSTITUTEURS GENEVOIS

RAPPORT DU PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 1946

présenté à l'assemblée administrative du 16 février 1946

Au cours de l'année 1945, si fertile en événements internationaux, nous avons eu le privilège de voir l'armistice du 7 mai mettre un point final à une des pages les plus sombres de l'histoire de la civilisation. En

Suisse, cet événement eut entre autres conséquences pour notre armée, la fin du service actif.

Au début de ce rapport, le dernier que j'ai l'honneur de vous présenter, permettez-moi d'adresser une pensée de reconnaissance à tous nos collègues soldats qui ont passé de nombreux mois au service militaire et qui ont accompli vaillamment, au prix de lourds sacrifices moraux et pécuniaires, ces longues et sombres périodes de mobilisation. L'an dernier, à pareille époque, la guerre grondait encore à nos frontières et nous n'osions entrevoir une fin si rapide des hostilités. Aujourd'hui, si quelques nuages assombrissent un peu notre ciel helvétique, nous n'en avons pas moins recouvré notre tranquillité d'esprit et notre quiétude.

Nos convocations à cette assemblée ont pu, cette année, atteindre tous les membres de l'U. I. G. Les élections statutaires auront donc un caractère de plébiscite qu'elles avaient perdu depuis 1939. Nous pouvons donc, sans arrière-pensée, vous entretenir ce matin de l'activité de votre comité durant l'année désormais historique de 1945.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Le 17 février 1945, l'U. I. G. comptait 148 membres actifs et 81 honoraires. Nous avons eu le plaisir d'enregistrer 4 admissions : Emile Bovier, maître de la classe rurale de fin de scolarité à Bernex ; Jean Eigenmann, Jean-Louis Loutan et Robert Rouiller, jeunes instituteurs récemment nommés après avoir subi avec succès leurs examens de fin d'études. C'est avec une satisfaction toute particulière que nous accueillons ces collègues dans la grande famille de l'U. I. G. et nous leur souhaitons une cordiale bienvenue. Nous comptons recruter en eux des membres fidèles et dévoués qui prendront une part active à nos travaux.

Trois collègues ont fait valoir leurs droits à la retraite dès fin août dernier et ont dû statutairement donner leur démission de membre actif de l'Union. Ce sont : *Julet Pittet*, membre fondateur de l'Union, régent à Presinge pendant 17 ans, puis maître principal à l'école des Cropettes où il enseigna pendant 23 ans. Atteint par la limite d'âge, il se retire après avoir consacré plus de 42 ans à l'Ecole genevoise. *Ernest Garcel*, ancien régent secondaire, maître de classe de fin de scolarité, a toujours dirigé des classes de campagne. Il fonctionna 10 ans à Sèzegnin, 21 ans à Athenaz et 9 ans à Vandœuvres. Lui aussi compte plus de 40 ans d'enseignement. *Marius Tagini*, le plus jeune des trois, n'a que 60 ans. Il passa toute sa carrière à Plan-les-Ouates où il fut pour les différents maîtres qui se sont succédé un collaborateur zélé dont les multiples fonctions municipales ont fait de lui le personnage le plus important de la commune. A ces trois collègues qui totalisent plus de 120 ans d'enseignement, nous avons déjà exprimé nos souhaits pour qu'ils jouissent longtemps d'une heureuse et paisible retraite. Nous espérons qu'ils honoreront, de temps à autre, de leur présence, nos assemblées générales où leur avis sera toujours écouté.

Nous n'avons pas parlé dans cette énumération de notre cher et regretté *Arnold Walker*. Comme vous le savez, et nous l'avons rappelé sur sa tombe, il fut un des membres fondateurs de l'U. I. G. dont il est resté jusqu'en mai dernier un membre fidèle très actif, prenant part à toutes les manifestations de l'Union, faisant partie de presque toutes les commissions d'études, donnant aux jeunes les conseils judicieux que lui dictait sa longue expérience, prodiguant à ses contemporains et aux collègues qui furent ses anciens élèves, cette rude mais franche amitié. Une longue et implacable maladie l'avait contraint à prendre sa retraite le 31 mai et deux mois plus tard, le 2 août, il décédait à l'hôpital cantonal. Nous garderons un vivant souvenir de cet excellent collègue.

Le 14 avril dernier, nous avons accompagné à sa dernière demeure, dans le paisible cimetière de Thônex, notre collègue *Louis Gyssler*, instituteur à Chêne-Bourg, décédé à 52 ans, après 30 ans d'enseignement.

Cette année, le 22 janvier, notre ancien et vénéré collègue *John Duchemin*, membre fondateur de l'U. I. G., père de notre ami *Charles Duchemin*, s'est éteint à l'âge de 79 ans dans sa bonne commune d'Avully où il fut régent pendant 37 ans et où il exerçait depuis 56 ans les fonctions de secrétaire communal. C'est un deuil pour toute la Champagne genevoise où il ne comptait que des amis. Au nom de l'U. I. G., votre président a adressé à ces trois disparus un dernier adieu et a témoigné à leurs familles toute votre sympathie.

Aujourd'hui, notre association compte 147 membres actifs et 83 honoraires.

Je ne voudrais pas clore ce paragraphe sans parler du passage de *Georges Borel* de l'enseignement à la magistrature judiciaire. Nous avons appris avec surprise sa nomination et nous ne le voyons pas sans regret troquer la férule d'instituteur contre la toque de juge de paix. Il n'est pas l'heure de dire tout ce que *Borel* a fait pour le corps enseignant et l'ensemble des fonctionnaires puisqu'il reste membre actif de la section, mais il est bon de rappeler que c'est grâce à son travail, à sa ténacité que nous avons obtenu les allocations d'hiver en février 45 et celles d'automne, en novembre dernier. Nous souhaitons à ce farouche et indomptable lutteur qui se retire de l'arène de l'U. I. G. où il a si souvent bataillé efficacement, qu'il trouve dans ses nouvelles fonctions toute la satisfaction qu'il en attend. Nous aurons peut-être souvent recours à ses lumières pour tout ce qui concerne les traitements et les questions financières. En votre nom, je remercie *Borel* pour les éminents services qu'il nous a rendus.

COMITÉ ET DÉLÉGATIONS

Le comité qui dépose aujourd'hui son mandat était composé de la manière suivante :

président : *Edouard Gaudin*,

1er vice-président : *Adrien Lagier*,

2me vice-président : *Raymond Uldry*,

secrétaire des assemblées : *André Neuenschwander*,

secrétaire du comité : *Georges Bölsterli*,

trésorier : *Roger Matthey*,

correspondant au Bulletin : *Georges Borel*,

membres adjoints : *Paul Passello*, *Philippe Genequand*, *Pierre Panosetti*, *Iwan Matile*.

Panosetti et *Matile* remplacèrent au comité *Ch.-E. Ducommun*, retraité et *J.J. Dessoulavy*, démissionnaire.

Tout de suite mis en face des réalités, le comité a tenu 19 séances ; il vous a convoqués à 3 assemblées plénières, à 4 assemblées générales et à l'assemblée administrative d'aujourd'hui.

A la suite d'une remarque d'un de ses membres, il a établi un contact plus étroit avec les correspondants de bâtiments. Ceux-ci ont été convoqués par le comité avec la commission chargée d'étudier le projet du nouveau règlement des études pédagogiques, pour discuter et adopter le rapport à envoyer au Département. Ils ont été le trait d'union entre le comité et leurs collègues à qui ils ont passé nos communiqués et nos rappels.

Nous envoyons comme d'habitude des délégués et des représentants de l'Union à la *Fédération des fonctionnaires de l'Etat*, à l'*Ecolier romand*, au *Bureau genevois d'adresses*, à *Pro familia*, au *Cartel d'hygiène*

sociale et mcrale, à l'Association des maitres d'éducation physique et à la Croix-Rouge, secours aux enfants.

Nos collègues Georges Bølsterli, Piguët, Kister, Siza et Pons ont été délégués par l'Union dans les commissions chargées de désigner des instituteurs pour les postes de Chêne-Bourg, Meyrin, Plan-les-Ouates, Vandœuvres et de maître de gymnastique. Ce sont respectivement nos jeunes collègues, membres de l'U. I. G., Géroudet, Mœri, Eigenmann, Martin, Barbezat qui ont été nommés. Rappelons que le Conseil d'Etat n'a pu procéder à toutes les nominations prévues du fait de l'abstention de candidats pour certains postes offerts. Le Département a désigné d'office les titulaires provisoires des postes de Collex-Bossy, de Bernex, d'Aire-la-Ville, de Corsier et de Meinier. Nous connaissons les raisons pertinentes qui tiennent éloignés nos jeunes collègues des postes à la campagne, mais nous regrettons que le Département doive recourir à la désignation d'office. Les titulaires, envoyés à la campagne contre leur gré, remplissent leurs fonctions sans grand enthousiasme et même avec un peu d'amertume. Cette grave question est connexe à celle du recrutement et retient toute l'attention du comité.

Le Département a demandé à l'Union de lui désigner un certain nombre de jurés pour les examens de concours d'admission aux études pédagogiques et pour les examens de fin de stage. Comme il faut indiquer dans un délai très court, généralement à la fin des vacances d'été, les noms de nos représentants aux différents jurys, le président est obligé de choisir au pied levé les collègues qui lui paraissent les plus aptes à remplir ces fonctions. Pour remédier à cet état de choses, c'est l'assemblée qui désignera elle-même tout à l'heure les membres des jurys.

A tous les collègues dévoués qui ont bien voulu accepter une responsabilité et qui ont représenté notre association, j'adresse mes remerciements bien sentis. Quant aux membres du comité qui m'ont assuré leur précieuse collaboration, qui sont venus séance après séance, ils ont droit à toute ma gratitude. On ne se rend pas toujours compte de la part d'abnégation et de sacrifice que consentent les membres de notre comité. Je les remercie de m'avoir, sans compter, prodigué leurs conseils et apporté leur appui.

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Documentation scolaire. Les cahiers X et XI de l'histoire de Genève, publiés par la commission de documentation scolaire de l'U. I. G., ont paru. Plusieurs collègues ont émis des critiques concernant la grosseur des caractères d'impression, peu lisibles à leur avis. Il sera difficile de remédier à cet inconvénient tant que les feuillets paraîtront sous cette forme.

D'autre part, la rédaction de l'*Educateur* a édité 5 brochures de documentation tirées des leçons pratiques parues dans notre journal. Elle continue à faire paraître dans la partie pratique des leçons qui rendront à nos jeunes collègues des services appréciables. La rédaction fait appel à la collaboration de tous les instituteurs romands pour lui fournir de la copie concernant cette partie de l'*Educateur*.

Nous nous permettons de rappeler encore une fois que vous disposez à la bibliothèque du corps enseignant de tous les travaux de fin de stage publiés par les candidats et qui constituent une source de documents d'une richesse insoupçonnée.

Ramassage de bois mort. Organisé pour la 3e fois, le camp de ramassage eut lieu du 9 au 14 juillet, à la Maison Rouge sur Burtigny. Quoique nous nous y soyons pris un peu tard, 40 garçons se sont inscrits, dont

25 furent acceptés. Placés sous la direction de Borel et Uldry, secondés par François Tissot et Albert Willemin, les campeurs récoltèrent plus de 6 tonnes de bois mort. Dans son rapport, Uldry conclut : « Un camp de ramassage de bois mort n'est pas exclusivement une œuvre de prévoyance sociale, c'est une expérience éducative qui a sa place dans le programme de nos écoles. Le travail est incontestablement le meilleur éducateur ; tandis que le jeu peut être interrompu sans dommage quand cela nous plait, le travail, lui, une fois commencé, nous plie à ses exigences : il doit être poursuivi jusqu'au bout. Les garçons l'ont compris ; ils ont mis beaucoup de cœur à l'ouvrage. Cette première leçon de vie méritait d'être donnée. » Nous ne pouvons que nous associer à ces conclusions et nous souhaitons que plusieurs camps puissent être créés chaque année.

Conférence Célestin Freynet. Ce pédagogue français dont la vie mouvementée lui valut tour à tour les sanctions du gouvernement Pétain et les honneurs du gouvernement actuel, a bien voulu répondre à l'invitation de l'U. I. G. et de l'Institut Rousseau. Il a entretenu un auditoire de plus de 200 personnes pendant deux heures et demie. La façon toute simple avec laquelle il nous exposa sa méthode et sa conception de l'enseignement conquit les auditeurs. Ennemi de la routine, des programmes rigides, du minutage du temps et de la préparation artificielle de la leçon à donner, méthode périmée qui rend à son avis le 8 % de ce qu'elle devrait, il préconise un enseignement plus vivant, près de la réalité, expérimental, coopératif.

Les applaudissements prolongés qui marquèrent la fin de son exposé prouvèrent que le corps enseignant, et particulièrement nos jeunes collègues, tout en faisant la part des choses, serait vite acquis aux méthodes Freynet. Nous sommes loin des recommandations données au corps enseignant par le bulletin officiel, du programme intangible réparti sur les trois trimestres selon un plan immuable ! Freynet apporte dans son enseignement une fantaisie et une bonhomie qui captivent ses élèves et ses disciples.

Notes mensuelles et annuelles. Plusieurs collègues, frappés par l'anomalie qui consiste à apprécier qualitativement le travail scolaire durant toute l'année et à calculer quantitativement les moyennes de chaque branche pour obtenir un classement à la fin juin, ont fait part de leurs remarques au comité. A différentes reprises, ils ont constaté le peu d'équité obtenu par ce système : certains élèves, nettement inférieurs à leurs camarades, passent avant ceux-ci au classement annuel, du fait de la manière anormale de calculer les moyennes. Cette question, qui bien souvent déjà, a fait l'objet de discussions nourries au sein de nos assemblées, n'a pas encore trouvé sa solution. Personne n'est satisfait du système hybride actuel ; il n'est qu'un compromis entre la note réelle et l'appréciation qualitative. Une commission présidée jusqu'à maintenant par Borel s'est mise au travail et vous communiquera prochainement ses conclusions.

Congrès S. P. R. La question proposée à l'étude des sections de la Société pédagogique romande sera discutée au congrès de Delémont, en juillet prochain. Le sujet choisi est si vaste, « Droits et devoirs de la société à l'égard de l'enfant. Le rôle de l'instituteur », que les membres de l'U. I. G. intéressés par la question se sont répartis le travail et vous ont présenté, en décembre dernier, le fruit de leurs méditations. Nous constatons à ce propos que l'on discute beaucoup à l'assemblée générale, on agite des idées intéressantes, la commission croit trouver des collaborateurs nouveaux, capables de concrétiser leur pensée par écrit et,

en fin de compte, toute cette éloquence, toute la discussion n'amène pas un rédacteur de plus à la composition du rapport genevois. C'est pourquoi le président de la commission, Raymond Uldry, a collationné les textes dus aux plumes autorisées de Adrien Lagier, Georges Borel, Georges Durand et Raymond Uldry, formant une mosaïque intéressante que le rapporteur général du congrès, M. J. Ziegenhagen, a reçue au début de janvier.

Copie du rapport genevois sera communiquée au Département pour démontrer qu'en dehors de ses préoccupations et de son activité corporatives, l'U. I. G. sait aussi s'intéresser aux grandes questions pédagogiques et sociales.

ACTIVITÉ CORPORATIVE

Règlement des études pédagogiques. Pour remplacer par un règlement définitif le règlement des études pédagogiques qui était modifié un peu chaque année, suivant les circonstances, le Département nous a soumis un projet en nous priant de lui faire part des modifications éventuelles que nous aimerions y apporter. Une commission de jeunes, présidée par Iwan Matile, se mit immédiatement au travail. Avant les promotions, elle rapportait devant le comité élargi qui adopta les textes proposés. Nous avons eu le plaisir de constater que la direction de l'enseignement primaire avait tenu largement compte des modifications proposées par l'Union. Il va bien sans dire que nous aurions désiré que toutes nos propositions fussent acceptées, mais il faut tout de même se féliciter du résultat obtenu qui fixe pour plusieurs années les modalités du recrutement du corps enseignant primaire.

La question des études pédagogiques nous a souvent donné passablement de souci et les nombreuses notes que nous avons envoyées au Département à ce sujet ne se comptent plus. A plusieurs reprises, nos réclamations et nos suggestions ont reçu une réponse invariable, notifiée sur des tons différents, à savoir que seul le Département de l'instruction publique était qualifié pour engager les candidats à l'enseignement et responsable de leur préparation pédagogique. Le chemin parcouru est donc appréciable. La commission a fait du bon travail; nos collègues Matile, Nussbaum et Hof ont droit à tous vos remerciements.

C. I. A. Un autre souci du comité, mais qui dépasse le cadre de notre association, est l'assainissement de la Caisse de retraite. Souvent, les représentants des différents groupes au comité de la C. I. A. considèrent les questions à leur point de vue personnel comme s'ils étaient les mandataires plénipotentiaires de leur groupe. Cette critique ne s'applique pas à nos collègues Béguin, Willemin et Borel qui sont hors de cause. Nous avons demandé aux délégués des groupes C et D d'assister à une séance commune des trois comités de nos sections et de nous renseigner sur les travaux en cours. Cette séance tenue au mois de mars, avant l'assemblée générale de la C. I. A., fut des plus instructives. Nous avons été mis au courant d'une proposition présentée par une quarantaine de sociétaires appartenant à tous les groupes tendant à supprimer la finance d'entrée qui obère lourdement les traitements des « tard entrés » au service de l'Etat et à élever l'âge moyen d'entrée à la C. I. A. Pour le groupe C, cet âge moyen, fixé à 21 ans, est nettement trop bas, aucun instituteur n'étant nommé avant 22 ans.

Les décisions et les ukases pris par certaines commissions du comité de la C. I. A. paraissent souvent extraordinaires et semblent défier le sens commun. A l'heure actuelle, il serait question de réclamer au régime spécial, celui qui a payé jusqu'à ce jour les plus fortes cotisations,

qui a perdu le plus de droits durant ces dernières années, de faire seul un nouveau sacrifice sous forme de prolongation du nombre des versements, d'augmentation de la cotisation ; on envisagea même à un certain moment la diminution du taux de pension. Nos délégués ont l'œil ouvert ; ils nous avertiront à temps, et, s'il le faut, nous aurons recours aux lumières d'un juriste.

En fin de séance, il fut décidé à l'unanimité que le président de l'U. I. G. ferait à l'assemblée générale de la C. I. A. une déclaration : 1. approuvant la requête des 40 fonctionnaires ; 2. remerciant et félicitant notre collègue Béguin de son attitude courageuse ; 3. protestant contre les dépenses exagérées consacrées aux nombreuses expertises ; 4. demandant qu'avant chaque décision importante, à prendre par le comité de la C. I. A., les différents groupes en soient nantis à temps et puissent indiquer à leurs délégués la position à prendre. Cette déclaration a été faite par votre président à l'assemblée générale de la C. I. A., le 27 avril 1945.

Recrutement et candidats. Si c'est une satisfaction et une joie de constater que nous avons amené à l'U. I. G. tous les jeunes instituteurs nommés au cours de ces dix dernières années, nous ne nous contentons pas d'enregistrer ce résultat réjouissant pour nous endormir sur nos lauriers. Ayant appris incidemment que notre vieil adversaire, le S.C.N.E.O., essayait de faire une propagande sournoise, même auprès des candidats de première année, nous avons décidé, sans perdre de temps, de sortir de la réserve que nous nous étions imposée et de convoquer à une séance d'information, les 56 candidats actuels. Quelques membres des trois comités de nos sections genevoises de la S. P. R. formèrent un comité de réception ad hoc qui exposa à ces futurs collègues tout ce que l'Union avait obtenu comme amélioration, depuis 25 ans, pour le corps enseignant genevois tout entier. Il souligna les avantages à faire partie de nos groupements professionnels et les mit en garde contre les manœuvres émanant du groupement minuscule dissident, créé au beau temps de l'Union nationale sous l'instigation de collègues superpatriotes.

Cette séance fut un succès : 53 candidats répondirent à notre appel. La plupart de ceux de 2^e et de 3^e année demandèrent à être mis au bénéfice de notre contrat d'assurance-accidents. Au nom de ses camarades, un candidat de 2^e année remercia l'Union de ce qu'elle avait déjà fait pour eux et exprima sa reconnaissance d'avoir obtenu pour les candidats l'allocation d'automne.

Jusqu'à maintenant, nous avons respecté scrupuleusement le désir du Département de ne pas enrôler dans l'U. I. G. les candidats à l'enseignement et nous nous sommes abstenus de toute propagande auprès d'eux tant que l'Etat persiste à les considérer comme des étudiants. Le S.C.N.E.O. n'a pas fait preuve de la même réserve. Aussi, dorénavant, admettrons-nous dans le groupe des jeunes, tous les stagiaires qui désireront se grouper pour défendre leurs intérêts et prendre contact avec leurs aînés.

Fédération et Intersyndicale. Au printemps dernier, les délégués à la Fédération ont désigné le successeur de Georges Borel, président sortant qui, contrairement aux statuts, mais parce qu'il était l'homme de la situation, avait dirigé magistralement la Fédération pendant quatre ans. C'est notre collègue Iwan Matile qui veut bien accepter cette lourde responsabilité. Il se trouve rapidement aux prises avec les criantes nécessités de l'heure, celles d'obtenir pour l'automne une nouvelle allocation extraordinaire et de prendre immédiatement contact avec M. Perréard.

De leur côté, les syndicats V.P.O.D. et chrétiens-sociaux essayaient eux aussi d'obtenir pour leurs associations les mêmes avantages. Considérant que les intérêts bien compris de tous les fonctionnaires et employés de l'Etat étaient de mener la lutte en commun, la V. P. O. D. proposa, en septembre, la création d'un cartel des associations du personnel de l'Etat. L'Intersyndicale était née. Elle groupe 22 associations de fonctionnaires sous la présidence de Matile. Grâce aux efforts de ce cartel, nous avons pu toucher, en novembre déjà, une allocation supérieure à celle de l'an dernier.

En assemblée plénière, le 24 septembre, nos trois sections S. P. R. entendirent l'exposé de Matile qui expliqua comment fut créée l'Intersyndicale, quels sont ses buts et ses moyens. Borel concrétisa les revendications du corps des fonctionnaires : 8 % du traitement plus une somme mensuelle de 125 francs dégressive de bas en haut de l'échelle des traitements. Une résolution acceptée à l'unanimité fut envoyée à la presse. Le corps enseignant primaire rendait ainsi publiques ses revendications.

Etant donné la situation financière de l'Etat, ces propositions furent déclarées inacceptables par M. Perréard. Très courtoisement, selon le thème bien connu, le chef des finances nous fit entrevoir les perspectives les plus sombres et se refusa catégoriquement à discuter notre projet.

Plus heureux, le personnel municipal avait réussi à obtenir de la Ville des allocations qui lui donnaient presque entière satisfaction. Lors d'une nouvelle entrevue, M. Perréard mieux informé, nous promit des allocations supérieures à celles prévues par le projet 855 du Conseil d'Etat, mais inférieures à celles de la Ville, à condition toutefois, que nous lui propositions nous-mêmes de nouvelles ressources pour l'Etat et de nouvelles économies. Comme le temps pressait, le comité du Cartel décida d'entreprendre des démarches auprès des comités directeurs des partis politiques pour leur exposer les doléances de chacune des catégories de fonctionnaires et de demander à être reçu par le Conseil d'Etat in corpore. Je ne vous retracerai pas par le menu toutes les entrevues, toutes les tractations, toute la peine qu'ont occasionnées ces contacts, mais qu'il me suffise de vous dire que du 3 janvier au 13 février nous n'avons pas eu moins de 17 séances et entretiens. Aujourd'hui, bien que nous ayons dû, par la force des choses, abandonner le pourcentage déclaré immuable au début de la campagne, nous sommes heureux de vous annoncer que nos peines n'ont pas été vaines et que nous obtenons partiellement satisfaction. On appliquera au personnel cantonal le système d'allocations établi par la Ville. Sous la pression unanime des partis politiques que nous avons circonvenus, le président du Conseil d'Etat a rentré son épouvantail des centimes additionnels, du référendum, de la suspension du paiement des traitements et s'est aperçu avec surprise que le supplément d'impôts prévus suffirait à couvrir les dépenses occasionnées par l'octroi des allocations de 1946 ! C'est une seconde victoire à marquer à l'actif de l'Intersyndicale.

Défense du corps enseignant. Tout dernièrement, lundi 11 février, le chef du Département, désirant prendre un contact direct avec notre association, convoqua à son bureau votre président et deux membres du comité. Nous avons trouvé en M. Picot un homme amène, cordial, compréhensif, qui désire vivement se mettre au courant de l'activité de nos organisations professionnelles et qui montre un intérêt réel pour notre activité pédagogique surtout. L'entretien s'est déroulé dans une atmosphère des plus cordiales.

Nous lui avons demandé la requalification des instituteurs dans

l'échelle des traitements, sa revalorisation sur le plan moral. Nous lui avons signalé les avantages particuliers obtenus par d'autres catégories de fonctionnaires, les 200 déclassements opérés l'an dernier dans l'administration cantonale, les suppléments accordés aux policiers. Seul, le corps enseignant n'a rien reçu ; son statut reste invariablement médiocre. Pour combler cette lacune, nous avons proposé de faire passer de 12 à 15 les augmentations annuelles et de porter ainsi le maximum de 7600 francs à 8200 francs. Nous lui avons aussi exposé le cas de nos collègues gradués de l'Université et demandé qu'ils aient libre accès dans l'enseignement secondaire. Nous lui avons cité les exemples les plus typiques de professeurs de l'Université, de directeur d'établissements secondaires qui sont sortis de l'école primaire et qui étaient membres actifs de l'Union des instituteurs. Enfin, nous avons demandé la création d'une sorte de commission paritaire qui fonctionnerait chaque fois que la loi sur l'instruction publique, les règlements, le programme, le plan d'études ou le statut du corps enseignant devraient être modifiés.

M. Picot a pris note de tout ce que nous lui avons dit. A son tour, il nous a informés du projet Dupont-Willemin prévoyant la création de l'école moyenne qui retient actuellement toute l'attention du Département.

Tout est nouveau pour M. Picot qui déclare connaître mal les rouages de son département. Il se promet, et s'en réjouit, de venir personnellement dans nos classes se rendre compte du travail de l'école primaire dont il n'a entendu parler que par la conférence hebdomadaire des inspecteurs.

Nous avons eu une excellente impression de ce premier contact avec notre nouveau chef et nous espérons la conserver au cours des futures entrevues qu'il souhaite fréquentes afin de nous mieux connaître et de bien nous entendre.

Assurance scolaire. Considérant que l'assurance scolaire ne peut se passer de la collaboration bénévole mais indispensable du corps enseignant, l'U. I. G. avait réussi, il y a six ans, à faire admettre le droit de notre association à siéger au sein de la commission de surveillance. Charles Duchemin, puis votre président y ont siégé régulièrement. Le renouvellement des autorités cantonales mettait en réélection les membres de la commission. Pour satisfaire l'exigence du parti du travail à se faire représenter, le Grand Conseil évinça le délégué du corps enseignant au profit d'une personnalité politique. Après une protestation énergique contre cet ostracisme, votre président fut appelé par le Conseil d'Etat à « apporter sa collaboration à la commission de surveillance ».

Le départ du directeur, M. Charles Weber, entraîna la réorganisation interne de la caisse et le renouvellement quasi total du personnel. Nous attendons du nouveau directeur, M. Robert Bonard, ses instructions au corps enseignant avant de mettre à l'étude la proposition d'un de nos collègues de confier, à la campagne, la perception des cotisations à un fonctionnaire de l'administration.

Croix-Rouge. Vous avez continué à collaborer à l'œuvre immense de la Croix-Rouge. Bien que la guerre soit terminée depuis neuf mois, il reste dans le monde meurtri plus de deux millions d'enfants sans parents, qui vivent uniquement d'expédients ou de la charité publique. Le Secours aux enfants compte sur le dévouement du corps enseignant à qui, d'ailleurs, il marque toute son estime et toute sa reconnaissance. Tant qu'il y aura une enfance malheureuse, les instituteurs genevois ne lui fermeront ni leur cœur, ni surtout leur bourse.

L'U. I. G. continue à s'occuper de son pupille André Michiels à Courtrai. C'est maintenant un jeune homme de 16 ans de santé très délicate à qui nous verserons encore pendant quelque temps la modeste pension mensuelle de 10 fr. Il nous remercie de tout ce que nous avons déjà fait pour lui et souhaite, dans ses deux dernières lettres, que nous obtenions en récompense la réussite de tout ce que nous entreprendrons.

C'est aussi par la Croix-Rouge que nous avons, dans le cadre de la S. P. R., fait parvenir les sous-vêtements et les couvertures à 35 de nos collègues sinistrés de l'Ain.

Divers. A part ces objets de notre activité qui mériteraient une mention particulière, l'U. I. G. a œuvré encore dans bien des domaines. Rappelons les services de plus en plus nombreux rendus par notre assurance-accidents à nos 347 assurés. Deux d'entre eux ont tiré de la compagnie plus de 6000 francs en 1945. Soulignons l'intervention bienfaisante de la caisse-maladie que Lagier préside avec distinction et autorité.

Pour la troisième fois, notre collègue Dessoulavy s'est occupé de la diffusion et de la vente des brochures de l'O. S. L. et a trouvé dans chaque groupe scolaire des collègues dévoués qui ont bien voulu se charger de la vente auprès des élèves.

Nous avons répondu aux enquêtes et aux questionnaires de nos collègues bâlois, jurassiens, fribourgeois et vaudois qui nous demandaient des renseignements très précis soit sur notre organisation corporative, soit sur la situation matérielle actuelle de l'instituteur genevois.

L'Union a prêté son concours à M. Rodolphe Berner pour sa collecte d'habits usagés au profit des populations gessienne et savoyarde. Un appel a été lancé dans l'Éducateur et le résultat fut fort apprécié par le comité franco-suisse de secours aux sinistrés français. L'inspecteur d'académie Bataille a prié Berner de remercier tous ses collaborateurs.

A la suite du rapport tendancieux du doyen du Collège inférieur, la Direction de l'enseignement primaire a interdit aux instituteurs de donner dans leur classe des leçons particulières aux élèves qui désirent se rendre au Collège classique. Nous avons protesté auprès du Département contre cette mesure. La question sera reprise lorsque les intéressés auront donné au comité les renseignements dont il a besoin.

Relations. Nous entretenons avec le Département, avec la Direction de l'enseignement primaire les meilleurs rapports. L'U. I. G. a été appelée à donner son avis sur l'établissement des fiches de traitement, à revoir le nouveau règlement des études pédagogiques, à participer à la modification de la grammaire Atzenwiler, à désigner des délégués aux commissions de nominations, des jurés aux examens de concours et de fin de stage et enfin à se faire représenter au comité d'organisation chargé de célébrer le 2e centenaire de la naissance de Pestalozzi.

Nous avons pris contact avec l'Union du corps enseignant secondaire et envisagé la création, au cours de cette année, d'une fédération du corps enseignant genevois.

Nos relations avec le comité central de la S. P. R. et les rédacteurs de notre journal sont des plus cordiales. Le président Charles Junod a souvent marqué toute la sympathie qu'il éprouve pour ses amis genevois. Il a fait appel à leurs lumières et à leurs expériences afin d'établir un budget pour le congrès de Delémont. Nous comptons qu'un bon nombre de Genevois participeront aux assises quadriennales de la S. P. R. où ils auront l'occasion de fraterniser avec leurs excellents collègues romands.

Nos rapports les plus cordiaux également ont été maintenus avec les sections vaudoise, neuchâteloise et jurassienne. Lors de leurs assises annuelles, nous avons apporté à Lausanne et à Neuchâtel vos salutations confraternelles.

L'an dernier, nous avons eu la joie de saluer en M. François Baillet le représentant du syndicat national des instituteurs de l'Ain, renouant ainsi officiellement des relations amicales que la guerre et l'occupation avaient interrompues. Nous avons échangé de la correspondance avec Allombert, Rivet et Chauville, représentants du même syndicat. Nous espérons que le temps est proche où nous pourrons, sans formalités infinies, franchir de nouveau la frontière et fraterniser comme jadis avec nos chers collègues des départements voisins.

Cet été une première manifestation internationale d'instituteurs aura lieu à Genève du 24 au 31 juillet. La Fédération internationale des associations d'instituteurs, la F. I. A. I., sous la direction de Dumas, tiendra sa première assemblée depuis la guerre. Elle comportera une soixantaine de délégués. Un comité d'instituteurs genevois sera constitué pour recevoir et piloter ces collègues étrangers.

D'un commun accord et sans divergence, nous avons mené, avec la section des Dames et avec l'Amicale des écoles enfantines, la lutte pour les allocations de vie chère. Nous avons trouvé en Mlle Géroudet, présidente de l'U. I. G. - Dames et Mme Cullaz, présidente de l'Amicale, des collègues dévouées et des collaboratrices avisées. Les temps sont révolus où nos deux sections tiraient à boulets rouges l'une contre l'autre. L'entente cordiale qui préside à toutes nos séances communes ont même incité un de nos membres à proposer la fusion des deux sections de l'U. I. G. Cette idée rencontre l'agrément unanime du comité des dames, qui nous a envoyé une proposition de fusion très circonstanciée. Cette importante question sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée générale et vous aurez à prendre une décision lourde de conséquences.

Chers collègues,

J'arrive au terme de ce long rapport. J'ai évoqué de façon malhabile et incomplète la tâche énorme accomplie par votre comité. J'ai présidé pendant trois ans notre chère association et je dépose aujourd'hui mon mandat que j'ai essayé de remplir le mieux possible, avec mes faibles moyens, mais avec toute ma conscience. Je vous remercie de l'immense confiance que vous n'avez cessé de me témoigner durant cette période et que toujours j'ai cherché à mériter. Je me suis souvent rendu compte de l'insuffisance de nos possibilités à mener efficacement la lutte, j'ai déploré le manque de cohésion qui m'empêchait de parler au nom du corps enseignant tout entier et j'ai regretté amèrement l'indifférence d'un grand nombre de collègues qui s'abstiennent régulièrement de venir à nos assemblées. Je n'en ai pas moins défendu âprement et sans faiblesse les intérêts du corps enseignant primaire et de l'école populaire genevoise. J'ai exposé devant les partis politiques la précarité de la situation de l'instituteur et indiqué les causes de la difficulté à recruter du personnel qualifié. Cependant, ce mal n'est pas particulier à notre canton ; partout, en Suisse, en France, en Espagne, en Angleterre, en Belgique, on manque d'instituteurs. Voici ce qu'écrivait dans « la France agricole » du 12 octobre 1945, M. Lémery, député de Seine et Oise :

« La situation est très grave. Les jeunes gens ne veulent plus être instituteurs. Ni les vacances, ni la retraite n'offrent assez d'attraits pour attirer les meilleurs vers une carrière qui, par sa nature même et son objet, devrait accueillir l'élite des étudiants.

Disons-le tout net : la profession d'instituteur est décriée. On a commis la sottise de la prolétarianiser matériellement, de la dévaloriser spirituellement. On a aligné le traitement de l'instituteur sur celui du commis des PTT ; on a trop souvent considéré avec ironie la tâche du maître d'école. Et l'on a eu tort. L'instituteur, dans la nation, doit avoir une place hors série, car c'est lui qui doit éveiller et façonner chez l'enfant la personnalité humaine dont la valeur marquera la grandeur ou l'abaissement de la patrie. Il faut que cette place séduise les meilleurs et il n'est pas d'autre moyen pour y parvenir que de la couronner d'avantages matériels incontestables et de l'honorer comme elle le mérite. L'instituteur n'est pas qu'un fonctionnaire de l'Etat. Il est l'éducateur du peuple de France.»

Le cri d'alarme poussé par M. Lémery trouvera des échos dans tous les pays. Il faut que toutes les forces que représentent nos associations se coalisent et bataillent pour obtenir la revalorisation intégrale de la situation d'instituteur.

Après six ans de guerre, au moment où les peuples commencent à panser leurs épouvantables blessures et essaient de se sortir de leur indicible chaos, où les responsables du plus grand cataclysme de tous les temps vont rendre compte de leurs actes devant les hommes, nous voyons surgir de toutes les parties du monde de nouveaux courants d'idées, redonnant à l'homme son individualisme, sa personnalité, lui rendant la liberté de pensée et de parole. On agite de grandes idées charitables, généreuses. La solidarité est à l'ordre du jour : aujourd'hui, les syndicats des travailleurs du monde entier se réunissent ; demain, les associations internationales d'instituteurs vont se reformer. Soyons vigilants, nous instituteurs genevois, prêts à apporter notre petite pierre à cet édifice nouveau.

En cette année 1946 où nous assistons à l'éclosion d'une nouvelle société des nations et où tous les espoirs en des temps meilleurs sont permis, considérons la grandeur et la beauté de notre tâche, efforçons-nous d'être des disciples avisés de notre grand Pestalozzi, inspirons-nous de ses idées humanitaires et chrétiennes et inculquons à nos élèves les principes qui, demain, feront le monde meilleur : la confiance, la loyauté, le respect de la pensée d'autrui, la conscience au travail. Soyons nous-mêmes des entraîneurs, des idéalistes à notre manière et œuvrons de telle sorte que notre chère Union des instituteurs soit une phalange de bonne volonté.

Genève, le 16 février 1946.

Ed. Gaudin, président.

UNION DES INSTITUTRICES GENEVOISES

RAPPORT

présenté à l'assemblée générale de l'U. I. G. le 16 février 1946.

L'année qui vient de s'écouler a été riche en événements. Le plus important a été la fin de la guerre, l'événement vers lequel tendait tout notre être depuis des mois, l'événement que nous avons accueilli avec un soulagement indicible et une gravité angoissée devant le monde pantelant qui nous est laissé, où nous devons vivre désormais, faisant figure de privilégiés et presque d'anachronisme.

Cet événement est le point de départ d'un cycle historique nouveau, le cycle de la reconstruction. Je ne pense pas que notre pays y jouera

seulement le rôle de témoin d'une époque révolue. Nous avons déjà compris que si nous ne travaillions pas avec le monde souffrant qui nous entoure, nous ferions bien vite figure de fossiles. Quand on reconstruit on cherche à faire plus beau qu'avant. Nous aussi il nous faudra améliorer, modifier sans cesse, ouvrir nos portes et nos cœurs aux idées nouvelles.

Déjà, nous avons pu sentir dans la vie de l'Union des répercussions des temps nouveaux, répercussions qui se sont traduites par un travail accru de votre comité.

Ça a été d'abord la création du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat qui comprend toutes les associations de fonctionnaires. Cette union réalisée pour la première fois chez nous est symptomatique des temps nouveaux. Elle montre une plus grande compréhension de la classe ouvrière pour les travailleurs intellectuels dont on commence à saisir toute l'importance.

Une autre répercussion, c'est l'entente plus forte du corps enseignant en général qu'il soit enfantin, primaire ou secondaire, entente qui ne se révèle pas seulement dans la défense de nos intérêts matériels mais aussi dans la défense de notre personne et la revalorisation de notre profession. Cette entente nous permet d'envisager l'élaboration d'un statut du corps enseignant, statut dont les bases sont déjà posées mais qui sera fort long et laborieux à mettre sur pied.

Enfin, Mesdames, troisième répercussion et pas la moindre ! les progrès de l'idée du suffrage féminin en Suisse. Vous ne vous rendez peut-être pas toutes compte de l'importance que revêt pour vous l'obtention du droit de vote. Ce sera, en tout cas, pour les présidentes futures une force considérable pour la défense de vos intérêts et une garantie de plus grand succès de nos revendications.

Nous comptons sur vous pour que l'idée marche et pour que votre volonté d'obtenir ce droit s'affirme chaque fois que l'occasion s'en présentera. Ce droit sera une responsabilité certes. Il impliquera pour vous le devoir de vous intéresser aux choses du pays qui ne sont déjà plus lointaines pour celles qui ont compris qu'elles contenaient les destinées de chaque famille.

Notre activité en 45-46. Nous avons eu 13 séances de comité et 6 assemblées générales dont 2 assemblées plénières.

Le 18 avril, nous avons discuté de la modification de la nouvelle loi sur l'instruction publique et entendu Me Kammacher nous parler de la protection juridique si insuffisante de la femme.

Le 16 mai, nous avons entendu les rapports de nos déléguées aux divers groupements auxquels nous sommes affiliés.

Le 24 septembre, nos collègues Matile et Borel nous ont exposé en l'Aula de l'Ecole d'Horlogerie les revendications de l'Intersyndicale pour les allocations d'automne et les allocations de vie chère pour 1946. Cette assemblée se termina par la lecture d'une résolution votée à l'unanimité.

Le 25 octobre au matin, une assemblée d'information sur les démarches et revendications du personnel de l'Etat prépare nos collègues convoquées à l'assemblée des fonctionnaires du même soir.

Tandis que Célestin Freynet nous apporte le 29 novembre avec son verbe si vivant et si simple le souffle de l'Esprit qui peut renverser les montagnes. La salle est glacée, mais on y sent le soleil du Midi et on redécouvre les vraies richesses de notre profession trop souvent étouffées par la rigidité des horaires et des cadres.

Le 6 février dernier enfin, assemblée d'information encore où il

est voté une modification à l'article 7 des statuts l'amende infligée aux absentes de l'assemblée statutaire étant portée à 3 francs.

En plus de cela, nous avons convié le 30 mai nos correspondantes des bâtiments à un thé amical et leur avons soumis le projet du nouveau règlement du stage.

Je me garderai bien d'omettre la soirée d'Escalade du 7 décembre qui fut la démonstration de ce qui arrive quand les personnes capables refusent leur concours ou le promettent sans tenir.

Le nombre de nos membres n'a pas augmenté cette année. Nous avons 12 démissions et 7 adhésions.

Mmes Flückiger, Dufour, Sichler, Garcel, Court-Campiche, Roset, Roblin, Merminod et M. Beyeler, Mlles Grau, Jaquier, Fatio ont quitté l'enseignement parce qu'elles étaient malades ou atteintes par la limite d'âge. Mme Fasel qui n'a plus d'activité dans l'enseignement primaire a désiré se retirer de l'Union.

Enfin, Mlle J. Neyret, mariée depuis quelques mois à Sao-Paulo, est aussi démissionnaire.

Nous souhaitons à toutes ces collègues une longue et heureuse retraite et les avons nommées membres honoraires.

Nous avons déploré le décès de trois de nos membres actifs : Mme Séchaud, Mlle B. Perrin et Mlle Marg. Perrenoud.

Les candidates à l'enseignement ayant achevé leurs études en juin 45 ont adhéré à notre Union. Ce sont Mlles Bergerat, Fischer, Knüsely et Schwindt. Les soucis de leur première année de nomination, la perspective de la visite de confirmation et le travail de fin de stage ne leur ont pas permis encore de participer activement à la vie de notre société. Nous ne doutons pas de leur effective collaboration quand elles auront plus de loisirs.

Enfin, 3 collègues nommées depuis quelques années, Mmes Mermoud-Chuit, Collet-Brechbuhl et Mlle Cécile Benoît, nous ont demandé de faire partie de notre société. A toutes ces collègues, nous souhaitons une très cordiale bienvenue.

Notre activité pédagogique se confond cette année avec nos rapports avec le Département qui nous a soumis sur notre demande la modification de la loi sur l'Instruction publique concernant le changement dans la numérotation des degrés de l'enseignement primaire.

M. Grandjean nous a exposé longuement les buts et avantages de ce projet qui est avant tout une réforme administrative où l'enseignement trouve heureusement son compte. Il ne fait pas de doute que lorsque la première actuelle sera confiée à des maîtresses primaires spécialement préparées à cette tâche, la coupure trop marquée entre l'école infantine et l'école primaire disparaîtra.

Nous avons examiné aussi le projet du nouveau règlement du stage qui consacre la modification de la loi sur le cumul votée au Grand Conseil le 17 février 45, le jour de notre assemblée administrative de l'an dernier, autorisant les jeunes qui se marient à rester pendant 5 ans au service de l'Etat. Il accorde aussi un brevet d'enseignement primaire ou infantin aux candidats. Nous avons exposé nos propositions de modifications à M. Grandjean qui a défendu le point de vue du Département.

Nous avons entre autre particulièrement insisté sur la situation difficile des candidats et demandé verbalement comme dans notre rapport écrit qu'ils soient au bénéfice des allocations.

La défense de nos intérêts professionnels et matériels a, comme vous le voyez, été mêlée aux questions pédagogiques puisque, que ce soit au sujet de la modification de la loi sur l'Instruction publique ou au sujet

du règlement des études pédagogiques, nous avons insisté sur la contradiction qui existe entre le recrutement inévitablement plus grand du personnel féminin primaire nécessité par la nouvelle loi et sur l'insuffisance de la situation faite aux candidats, gros handicap au recrutement.

Nous avons approuvé le projet de fiche de traitement que nous a soumis M. A. Lachenal et envoyé des déléguées au jury des examens du concours et du stage. Deux de nos collègues ont fait partie de la commission de révision de la Grammaire Atzenwiler : Mlle Chevalley et Mme Dottrens.

Nous avons eu le plaisir d'être conviées au Département de l'Instruction publique par M. Picot, notre nouveau président. Nous augurons bien de cette prise de contact qui semble annoncer une ère nouvelle de collaboration réelle et non à sens unique. Nous avons exposé à notre nouveau chef nos préoccupations et nos vœux qu'il a écoutés avec intérêt et dont il a pris note. M. Picot s'intéresse aux maîtres et aux enfants qu'il désire voir au travail et il se propose de visiter nos classes. Nous sommes sûres qu'avec cet homme simple et courtois les rapports seront agréables et fructueux.

Un petit groupe de collègues primaires : Mlle Perrenoud, Mme Moret-Ries, Mlle Fontana, et surtout de collègues enfantines, ont travaillé à l'élaboration du rapport du congrès de 46 à Delémont dont le sujet était : « Les droits et les devoirs de la société à l'égard de l'enfant ; le rôle de l'instituteur ». La mort inattendue de notre collègue Marg. Perrenoud qui dirigeait la commission du rapport n'a pas permis de creuser le sujet comme il aurait fallu et de rédiger un tout où les parties s'équilibrent. Nous avons tout de même expédié les notes rédigées au rapporteur pensant qu'elles pourraient lui être de quelque utilité.

La défense de nos intérêts a été la plus lourde occupation de votre présidente.

La Fédération des fonctionnaires a adhéré depuis fin août au Cartel intersyndical des employés de l'Etat qui a été conduit avec intelligence et habileté par notre collègue Matile, son président. Ce cartel qui comprend 22 associations de fonctionnaires a été souvent difficile à mener, les intérêts de ses membres étant souvent différents et même divergents sur certains points. L'Union a pu être maintenue malgré les menus différends et c'est grâce à cette union que nous avons obtenu des allocations d'automne identiques à celles de la ville, même pour les candidats. L'Intersyndicale revendiquait une réadaptation des traitements et désirait des allocations de vie chère pour 46 ayant pour base un pourcentage du traitement. Si nos efforts ne nous ont pas permis d'obtenir les normes idéales que nous demandions, ils ont abouti cependant à ce que le projet de la ville nous soit proposé. D'après ce projet, les célibataires reçoivent les $\frac{3}{4}$ de l'allocation des fonctionnaires mariés tandis que les femmes mariées toucheront pour la première fois une allocation mensuelle de vie chère de 60 fr. Ce projet qui sera présenté au Grand Conseil par le Conseil d'Etat unanime a sa couverture financière ; il sera voté assez rapidement, mais il faudra attendre fin mars pour recevoir les dites allocations, le délai référendaire étant de rigueur. Elles seront à effet rétroactif.

Le Cartel intersyndical a eu 32 séances (comité, commission technique et assemblée) depuis septembre.

Ce que nous obtenons maintenant constitue des allocations mais pas une réadaptation des traitements. La lutte va reprendre à cet effet.

Enfin la loi sur le cumul, allégée le 19 février 45, va être complète-

ment abrogée, espérons-le, pour le corps enseignant féminin en tout cas, dans une des prochaines séances du Grand Conseil.

Les sociétés féminines ont eu une très grande activité cette année. L'Alliance des sociétés féminines suisses a tenu son assemblée générale à Genève, les 13 et 14 octobre. Mme Dottrens y a été notre déléguée. On y a beaucoup parlé de l'assurance-vieillesse et du suffrage féminin.

Emilie Gourd, la vaillante combattante pour le suffrage qui toute sa vie a mis sa limpide intelligence et ses forces au service de la cause, n'est plus. Si elle s'en est allée avant de voir la réalisation de ses efforts, elle pouvait penser du moins que la bataille serait prochainement gagnée.

Le suffrage féminin en effet n'est pas seulement à l'ordre du jour des associations féminines suisses, mais à celui du Conseil national où 184 députés contre 32 ont approuvé le postulat Oprecht. Bientôt notre Grand Conseil discutera du vote des femmes et la question doit être soumise au peuple avant le 1er août 46. Nous avons accepté de signer en tant qu'association une lettre en faveur du suffrage féminin qui sera envoyée au Grand Conseil par le Comité genevois d'action pour le suffrage, comité où Mme Dottrens nous représente.

L'Association genevoise pour le suffrage qui se place au-dessus et en dehors de tout parti a recommandé aux électeurs et aux femmes de signer l'initiative et la pétition lancée par le parti du Travail et a marqué sa satisfaction du projet de loi déposé devant le Grand Conseil par le parti socialiste

Le Centre de liaison des associations féminines a participé à la campagne pour les élections des Tribunaux de Prud'hommes où les femmes sont éligibles. Nous avons contribué à cette campagne en distribuant des papillons et en lui apportant une petite aide financière. Nous avons comme chaque année fait notre collecte au profit de l'œuvre des vacances pour mères de famille, collecte qui a rapporté 240 fr. ce dont le Centre de liaison vous remercie chaudement.

Le Cartel d'hygiène sociale et morale a dû fermer le Foyer d'accueil après 4 1/2 ans, l'assistante sociale qui le dirigeait, Mlle R. Cavin ayant accepté un poste de secours international pour les victimes de la guerre. Le Foyer d'accueil va prochainement rouvrir ses portes, patronné par l'Évangélisation populaire.

Enfin, par les intéressantes circulaires de l'Association suisse pour le service domestique, nous avons appris que dans le canton de Soleure l'apprentissage ménager est obligatoire pour toutes les jeunes filles quelle que soit leur formation intellectuelle ou professionnelle; qu'à Berne on a organisé des cours professionnels pour paysannes qui se terminent par des examens de capacité et qui ont eu le plus grand succès.

Nous avons envoyé un résumé de notre activité au mouvement féministe et au Bulletin du Centre de liaison.

Entraide. Nous avons été sollicitées par quantité d'œuvres d'entraide mais nous avons dû nous limiter à quelques-unes. La cotisation d'entraide pour les victimes de la guerre est rentrée facilement avec les cotisations.

Nous avons voté dans l'assemblée du 18 avril une somme de 150 fr. pour le Don suisse.

Nous avons reçu des remerciements du Comité suisse d'entraide à l'association des prisonnières et déportées de la Résistance pour les parrainages et dons souscrits par plusieurs d'entre vous.

Enfin, nous avons offert à M. Pougatsch, en collaboration avec les Messieurs et l'Amicale, quelques exemplaires de son livre « Charry » qu'il désirait offrir aux jeunes gens juifs dont il s'était occupé chez nous et qui quittaient les homes pour retourner dans leur pays ou aller en Palestine.

Le Comité Franco-Suisse nous a fait parvenir des remerciements par l'intermédiaire de notre collègue Berner pour les collectes de vêtements en faveur des populations savoyardes et gessiennes auxquelles vous avez participé.

Nos rapports avec la section des Messieurs ont été des plus cordiaux. Nous avons fait nombre de démarches communes et nous constatons de plus en plus qu'il y a double dépense de forces, de temps, de personnes et d'argent pour défendre des intérêts en grande partie semblables.

M. Gaudin m'a appris dernièrement qu'il avait reçu une proposition d'un de ses membres demandant au Comité d'envisager la question de la fusion dans une des prochaines assemblées générales de l'U. I. G.-Messieurs.

Notre Comité unanime a fait une proposition semblable au Comité des Messieurs, la scission ayant eu lieu autrefois de par la volonté des dames. Les circonstances semblent être maintenant favorables à la révision de cette question qui nécessite cependant un examen approfondi. Nous nous permettrons de vous demander aujourd'hui votre avis sur le principe de l'union de nos 2 sections, les modalités restant à définir.

Nos rapports avec l'Amicale des Ecoles enfantines et avec sa présidente, Mme Cullaz, ont été des plus aimables.

A la S. P. R. Les membres de la S. P. J. se sont tous abonnés à l'*Educateur*, ce qui apporte 624 abonnements à notre journal. M. Chabloz, le distingué rédacteur de l'*Educateur*, a fourni un gros effort pour nous donner des numéros-centres d'intérêts. Ces centres d'intérêts peuvent être obtenus en « tirés à part » pour la modique somme de 40 cts. On peut aussi obtenir des fiches documentaires fort intéressantes pour les degrés supérieurs.

L'*Educateur* est votre journal. Il sera ce que vous le ferez. Jusqu'à maintenant, M. Chabloz a reçu peu de matière pour les degrés inférieurs ; il fait spécialement appel à la collaboration des dames. Maintenant que les soucis alimentaires et ménagers s'allègent, prenez votre plume, Mesdames, et rédigez des expériences que vous avez faites, communiquez des leçons intéressantes ou des fiches qui vous satisfont.

Le mandat de M. le Dr Junod, président de la S. P. R., prendra fin en juillet prochain au Congrès de Delémont. Nous tenons à le remercier ici pour la façon dont il a conduit les débats de la Romande et pour avoir jeté des jalons pour la reprise de nos relations avec la France, comme avec les autres nations.

Avec la S. P. N. comme avec la S. P. V., qui nous ont invitées à leurs assemblées administratives annuelles, nos relations ont été de très bon voisinage. Nous avons toujours grand plaisir à échanger avec nos collègues romands nos idées sur les questions qui nous préoccupent.

A la « C. I. A. ». Le grand travail et l'assainissement de la caisse. Plusieurs délégués du comité de la C. I. A. travaillent avec MM. Faure et Dumas, experts du Conseil d'Etat. Les régimes, ancien, spécial et nouveau sont tous trois représentés. Nous n'avons encore aucune idée des propositions qui nous seront faites, mais Mlle Mongenet, notre déléguée, défendra nos droits comme elle sait le faire et nous savons qu'elle demandera à l'Etat de prendre ses justes responsabilités.

Mlle Perrenoud faisait partie de la Commission technique. Il nous faudra songer à la remplacer.

Chères collègues,

J'ai hâte de terminer ce trop long rapport. Je ne le ferai pas sans remercier toutes les personnes du comité qui m'ont aidée au cours de cette année.

3 membres du comité se retirent, ce sont Mmes Dottrens, Ruchon et Mlle Neuenschwander. Je remercie spécialement Mme Dottrens qui a été notre fidèle bulletinière depuis plusieurs années. Elle nous a toujours apporté des conseils judicieux et un appui d'un grand secours. Nous regrettons beaucoup de la voir partir après 9 ans d'activité au sein du comité, mais nous comprenons d'autant mieux ses raisons que ce sont les mêmes qui me font quitter la présidence, fatigue trop grande et activité suffisante au sein de l'Union.

Vous avez pu vous rendre compte, chères collègues, du travail que nous faisons au comité. Il est intéressant et vaut la peine qu'on y collabore. Les temps sont trop durs pour que les mêmes restent longtemps à la tâche. Je souhaite pour la vie de l'Union et pour le bien de notre école que les questions actuelles vous intéressent. Il s'agit, comme je le disais au début, de vivre avec notre temps, de ne pas craindre d'entrer dans des voies nouvelles; il s'agit aussi de se sentir plus que jamais solidaires des femmes en général, des travailleurs de toutes les catégories, des instituteurs d'autres pays. Les questions terre à terre de nos traitements seront alors placées sur un autre plan, et notre enseignement deviendra toujours plus vivant et plus humain.

M. Géroudet, présidente.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES GENEVOISES

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

présenté à la séance du 16 février 1946.

Je vous invite aujourd'hui à jeter un rapide regard sur cette année écoulée, année historique, année tant souhaitée et qui n'aura cependant pas apporté toutes les réalisations dont nos espoirs l'avaient parée. La guerre est finie, oui, mais tous les obstacles se sont-ils aplanis, l'atmosphère est-elle devenue lumineuse? Non, de nouveaux problèmes sont venus se poser plus ardues, plus aigus, d'autres tâches se sont imposées, conséquentes d'une situation nouvelle, et notre Amicale a senti aussi qu'elle aurait besoin de toutes ses forces pour entrer dans cette phase de l'après-guerre.

Effectifs. Nous avons enregistré le départ de Mlles Audemars, Zehfuss et de Ziegler, qui ont pris leur retraite; mais nous avons la satisfaction de constater que Mlles Audemars et Zehfus ont continué à servir l'Amicale par l'intérêt qu'elles lui portent et l'activité qu'elles lui consacrent. Nous avons eu le plaisir de recevoir comme nouveaux membres Mlles Duparc et Bosson, à qui nous avons souhaité la bienvenue en assemblée.

Séances. Nous avons eu 15 séances de comité et 7 assemblées générales, dont deux plénières. Je crois que la même remarque, pour ne pas dire la même plainte, est régulièrement émise par les successives présidentes: Mesdames, venez plus nombreuses aux séances, répondez à l'appel de votre comité qui s'efforce de défendre vos intérêts et a besoin de l'appui de vos présences.

Je ne pense trahir aucun secret des dieux en vous disant que nous avons prévu pour cette année des séances de nature à vous intéresser, donc à ne pas manquer.

Conférences. Le 16 mai, c'est une captivante causerie où Mlle le Dr Girod nous exposa avec sa clarté et sa simplicité persuasives toutes les ressources que nous offrent, dans les cas peu graves, les simples condiments de la cuisine et du ménage.

Le 6 juin, faut-il en rendre imputable la saison déjà avancée, il y eut un trop faible auditoire pour entendre le très intéressant travail de Mme Cougnard sur *le mensonge chez l'enfant*.

Enfin, le 29 novembre, nous avons eu l'immense avantage d'entendre Célestin Freynet, l'inoubliable Freynet dont le souffle puissant nous emporta au pays merveilleux de l'enseignement idéal, quelque part en Provence. Nous nous rappellerons l'émotion que son langage pittoresque et vibrant suscita dans le cœur de ses nombreux auditeurs. Nous savons gré à nos collègues des Unions primaires de nous avoir donné cette remarquable séance.

Je voudrais encore évoquer ici l'atmosphère d'intimité charmante et d'heureuse cordialité qui fut celle de la réunion organisée pour les adieux de Mlle Audemars.

Quant aux autres séances, elles furent absorbées entièrement par notre gros souci : la question financière.

Département. C'est toujours avec complaisance que nos requêtes sont accueillies par M. Grandjean, directeur de l'Enseignement, et par M. Quiblier, secrétaire, sans toutefois que cette complaisance aille jusqu'à l'acquiescement intégral.

M. Grandjean nous a soumis le projet du nouveau règlement des études pédagogiques. Nous avons nommé une commission qui, après un examen approfondi, a dressé une liste des observations et remarques que le projet lui suggérait. Je ne peux pas vous affirmer que M. Grandjean en ait tenu largement compte dans la réponse qu'il nous a faite.

Un autre problème, gros de menaces et qui a justement ému le Département, est celui du recrutement des candidates à l'enseignement. A cette carence de candidates il fallait trouver un remède. Un premier pas très important a été accompli par le dépôt au Grand Conseil d'un projet de loi tendant à l'abrogation de la loi contre le cumul. Ce projet va être imminemment adopté, s'il ne l'est pas déjà maintenant. Dorénavant les jeunes filles ne seront plus retenues par la crainte de ne pouvoir faire un mariage selon leur gré.

Une autre démarche heureuse va être aussi engagée. D'entente avec Mme Passello, le comité a pensé qu'il serait bon de renseigner les élèves des classes supérieures de l'École secondaire sur les conditions de la profession d'institutrice et de connaître en même temps leur opinion à son endroit. Soutenant notre initiative, M. Grandjean fera prochainement distribuer aux élèves sus-mentionnées un questionnaire relatif à cette enquête.

Notons encore que le projet législatif modifiant la loi sur l'instruction publique, en rattachant à l'école primaire le degré supérieur de l'école enfantine, a été adopté et qu'il est entré en vigueur dès septembre dernier.

Unions des Institutrices et des Instituteurs. Il semble que l'on comprenne toujours davantage la nécessité d'une collaboration plus forte pour la défense des intérêts communs, collaboration qui s'étendrait d'ailleurs à tout l'enseignement. J'ai toujours eu la satisfaction de trouver

en Mlle Géroudet, présidente de l'Union des Institutrices et en M. Gaudin, président de l'Union des Instituteurs, des collègues pénétrés de cet esprit d'entente et de compréhension.

S. P. R. Nous sortons toujours réjouies de nos entrevues avec nos collègues de la S. P. R. Leur cordialité nous est encourageante. Aussi c'est avec d'autant plus d'insistance que je déplore la carence de notre participation à l'*Educateur*. Son rédacteur, M. Chabloz, nous a plusieurs fois sollicitées pour des articles et nous n'avons répondu que par du silence.

Et pourtant je persiste à croire que nos possibilités sont réelles et que nous pourrions aider nos collègues d'autres cantons en leur apportant nos expériences. Mme Conne-Mathil, notre bulletinière, serait heureuse de recevoir vos suggestions.

Pour le prochain congrès de la S. P. R., qui aura lieu en juillet de cette année à Delémont, nos sections ont été priées de faire un rapport sur le sujet suivant : « Droits et devoirs de la société à l'égard de l'enfant. Le rôle de l'instituteur. » Comme on le voit, le sujet était aussi vaste que noble. Quelques-unes de nos collègues, Mlles Lapière, Duparc, Conne, Hermatschweiler, Rodet et Mme Conne-Mathil, y travaillèrent consciencieusement en collaboration avec nos collègues institutrices primaires.

Centre de liaison. C'est à Genève qu'incombait cette année l'honneur de recevoir l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses. La 44e assemblée y tenait ses assises. Donc les journées des 13 et 14 octobre virent se dérouler de nombreuses manifestations, parmi lesquelles figuraient d'intéressantes causeries et rapports sur les activités sociales, et une très réussie représentation théâtrale. Ce fut une occasion de prendre contact avec les représentantes des organisations féminines de toute la Suisse.

Vous savez également que la question du vote des femmes nous a déjà beaucoup occupées. A Genève, elle doit se discuter prochainement au Grand Conseil et passer devant le peuple avant le 1er août. Que toutes celles qui désirent voter soutiennent la campagne électorale. Votre comité s'efforcera d'y apporter sa participation.

Fédération des fonctionnaires. J'en arrive à cette fameuse question financière qui fut la grande préoccupation de ces derniers mois. Sans vous refaire l'historique des événements, je vous rappelle comment, devant la nécessité de coordonner tous les efforts pour la lutte en faveur de nos allocations d'automne et des allocations mensuelles de 1946, la Fédération a adhéré au Cartel Intersyndical des fonctionnaires et employés de l'Etat.

Cette intersyndicale qui groupe 22 associations les plus diverses s'interdit par principe toute activité politique ; elle est dirigée avec compétence et habileté par notre collègue M. Yvan Matile. C'est grâce à l'action énergique de l'intersyndicale que nous avons obtenu une allocation d'automne plus substantielle et que les candidats au stage en bénéficièrent pour la première fois. Puis la lutte continua, âpre et tenace pour l'assurance de nos allocations mensuelles de 1946. Mlle Géroudet, présidente de l'Union des Institutrices, défendit avec énergie la cause des femmes. Tout devait se décider avant la fin janvier et au milieu de février, nous ne tenions encore rien. M. Perréard se refusait à donner suite à nos revendications. Enfin, il y a peu de jours, le président du Département des finances soumettait à une délégation de l'Intersyndicale un projet donnant satisfaction à la plupart et où nous

enregistrons avec plaisir une très sensible amélioration pour toutes les femmes. Il va sans dire que ce projet doit encore être ratifié par le Grand Conseil avant d'entrer en vigueur, mais, si tout va bien, nous bénéficierons de sa réalisation dès fin mars, avec effet rétroactif.

Vous comprendrez aisément, Mesdames, que la finance supplémentaire de un franc cinquante que nous vous avons réclamée pour couvrir les frais de l'action n'aura pas été vaine.

Je vous citerai pour mémoire, à part les œuvres pour lesquelles nous avons la coutume de verser une participation, quelques autres pour lesquelles cette période tourmentée nous a sollicitées : l'aide aux instituteurs étrangers victimes de la guerre ; le don en faveur des déportées ; la participation à l'œuvre de M. Pougatsch, sans compter les récoltes de vêtements et autres objets. Mais qu'était-ce que tout cela en comparaison avec la misère qui nous entourait. Nous avons la chance de pouvoir encore donner quelque chose, alors que tant d'autres ont tout perdu.

Et puisque je parle encore de ce précieux argent, je vous rappelle que vous déchargeriez grandement la tâche de notre complaisante trésorière en vous acquittant en temps voulu de vos cotisations.

Et j'en arrive à la conclusion en remerciant les membres du comité pour les joies du travail en commun, l'aide et l'encouragement qu'ils m'ont apportés et sur lesquels je compte encore l'an prochain. En exprimant ma gratitude aux dévouées déléguées auprès des différentes associations et en disant surtout à toutes nos collègues des assemblées, les fidèles et les moins fidèles : l'Amicale a besoin de vos présences et de votre intérêt et si nous voulons qu'elle réponde à son nom, n'oublions pas qu'elle vit pour nous mais aussi par nous.

A. Cullaz.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHATELOISE

RAPPORT

présenté à l'assemblée des délégués, le 30 mars 1946, à Neuchâtel

Mai 1945, les cloches sonnent joyeuses, elles annoncent la fin des hostilités en Europe, fin brusque, inopinée. Le monde entier pousse un soupir indescriptible de soulagement. La tragédie a pris fin, le cauchemar a cessé libérant l'humanité de l'abrutissante obsession des crimes quotidiens, des carnages, des destructions.

Les armes se sont tues, une nouvelle œuvre attend l'humanité. Il faut réparer, reconstruire, chasser la misère et la famine. Grâce aux progrès de la technique, les ruines matérielles seront relativement vite restaurées, mais combien d'efforts et de temps exigera la restauration des ruines morales.

L'humanité se trouve à une bifurcation où deux voies s'ouvrent. Il faut choisir entre deux idéaux, entre celui de la Force et celui de l'Esprit.

La Force, nous l'avons vue à l'œuvre depuis 1914 et nous en constatons aujourd'hui ses résultats avec effroi. L'Esprit cependant a pris sa revanche car, ainsi que le dit Claparède dans son ouvrage posthume : « Morale et politique ou les vacances de la probité » : « la pensée peut penser la force, la force ne peut jamais forcer l'esprit ».

A nous, éducateurs, notre voie est toute tracée. Nous ne sommes pas des zéloteurs de la force, de la puissance insolente, brutale et

bestiale. Nous avons le respect de la personne, le sens de la vérité, nous aimons la liberté, nous croyons aux valeurs spirituelles et nous tous qui nous réclamons de la morale chrétienne, avons le culte de la justice et de la vérité, l'amour du prochain et la charité.

La tâche à laquelle nous nous sommes donnés, lourde déjà dans le passé, devient combien plus ardue dans le désarroi actuel des âmes. Quel sera notre rôle et quelles seront nos responsabilités? C'est un problème important, capital que nous avons à résoudre et qui figure à l'ordre du jour de nos prochaines assises romandes.

Après ces brèves réflexions, venons-en au rapport que, conformément aux statuts, je dois vous présenter.

L'année 1945 fut pour votre Comité central une période de dur labeur et a exigé de chacun de ses membres beaucoup de travail et de temps. J'exprime d'emblée à mes collaborateurs ma reconnaissance pour leur appui précieux, pour l'intérêt qu'ils apportent à toutes les questions des ordres du jour des séances, mes remerciements pour la confiance qu'ils ne cessent de m'accorder et pour leur amitié. Je m'excuse auprès d'eux d'avoir été contraint de les convoquer à dix séances et de les avoir privés ainsi de dix après-midi de liberté. Je m'abstiendrai dans ce rapport de relever toutes les multiples questions de pure administration qui n'offrent que bien peu d'intérêt pour la majorité de nos sociétaires.

Effectif : Constatons avec une satisfaction légitime que le recrutement se poursuit et témoignons notre reconnaissance aux présidents de section pour l'aide qu'ils nous apportent par leurs démarches immédiates auprès des nouveaux venus dans le corps enseignant et auprès des remplaçants.

Au 1er janvier 1946, notre association compte 524 membres contre 509 au 1er janvier 1945, et se répartissant en : 440 membres actifs, 54 membres auxiliaires, 23 honoraires de section et 7 membres d'honneur de la S. P. N.

Nous recommandons à MM. les présidents de section de veiller à l'application du 3e alinéa de l'article 8 des statuts : « Le titre de membre honoraire est décerné par le Comité central aux sociétaires qui démissionnent de l'enseignement pour prendre leur retraite après avoir été membres de la S. P. N. pendant une période de trente ans ».

Nos membres démissionnaires sont sensibles à cette distinction.

La S. P. N. groupe la presque unanimité du personnel enseignant primaire.

A tous nos retraités de 1945, nous souhaitons de nombreuses années de repos bien gagné, à l'abri des soucis matériels et nous gardons un souvenir ému de tous ceux, actifs ou retraités, que la mort a ravis à notre affection.

Comité central : Aucun changement n'a été apporté dans la composition du Comité central si ce n'est que la rédaction des procès-verbaux a été confiée à notre collègue Jean Maillard qui a droit à nos remerciements et à notre gratitude pour l'excellent travail qu'il accomplit.

Assemblée générale : Elle a eu lieu le 27 octobre à Neuchâtel. La situation matérielle du personnel enseignant a provoqué un long débat et M. Jacquerod, professeur à l'Université, intéressa vivement l'auditoire par sa conférence sur la désintégration de la matière et les réactions nucléaires.

Activité du Comité central : a) *Réorganisation de l'enseignement pédagogique.* La réorganisation de l'enseignement pédagogique à laquelle le

Comité central a consacré plusieurs séances laborieuses dont une avec les présidents de section et les rapporteurs s'est concrétisée dans un rapport élaboré par nos collègues Willy Zwahlen, Fritz Humbert-Droz et Marcel Calame et rédigé par ce dernier. La commission s'est inspirée des rapports présentés dans les sections et des discussions qu'ils ont suscitées.

Notre projet est connu des sections puisque MM. les présidents en ont reçu un exemplaire. Il a le mérite de mettre au premier plan les intérêts et les mérites de l'enseignement. Nous l'avons transmis à M. le chef du Département de l'instruction publique et M. Brandt, en nous accusant réception de l'envoi en date du 13 septembre 1945, déclare :

« Nous vous remercions de l'intérêt que vous prenez à nos préoccupations. En effet, depuis deux ans environ, nous étudions le projet qui fait l'objet de votre mémoire et nous avons la satisfaction de constater que les conclusions auxquelles vous arrivez se trouvent très proches de nos propres intentions.

Nous nous permettrons de vous convoquer sous peu à une séance d'orientation et d'échange de vues qui servira à la mise au point définitive du projet du Département de l'instruction publique ».

Nous sommes dans l'attente et nous pouvons assurer M. le chef du Département de notre collaboration loyale et entière.

b) *Allocation de renchérissement.* Notre situation matérielle difficile ne laisse pas indifférent votre Comité qui a chargé ses représentants à la Fédération de défendre nos intérêts en même temps que ceux de tous les titulaires de fonctions publiques. Les résultats acquis sont tangibles et se résument pour 1945 par l'octroi d'allocations de Fr. 1200.— par année aux mariés ; de Fr. 780.— par année aux célibataires et de Fr. 315.— annuellement par enfant, et d'une allocation d'automne de Fr. 200.— aux mariés et de Fr. 140.— aux célibataires.

Nos interventions directes ou par l'intermédiaire de la Fédération ont apporté une amélioration à la situation difficile, quelquefois tragique, des retraités. Nos collègues retraités peuvent compter sur nous.

Quant aux allocations pour 1946, elles ne furent votées qu'en février 1946 par le Grand Conseil ; elles marquent une amélioration appréciable et comprennent : une allocation de base de 12 % du traitement légal en espèces ; une allocation fixe annuelle de Fr. 1200.— pour les titulaires mariés, veufs ou divorcés ayant un ménage ; de Fr. 900.— pour les titulaires célibataires, veufs ou divorcés ; une allocation annuelle d'enfants de Fr. 360.— dont Fr. 180.— en application de la loi sur les allocations familiales et une allocation supplémentaire de Fr. 180.—.

Le décret du 18 février 1946 accorde, sous certaines conditions, des allocations aux bénéficiaires de pension. Nous nous abstenons d'entrer dans toute l'économie du décret, nous allongerions trop notre rapport mais nous restons à votre disposition pour tout complément de renseignement.

c) *Traitements.* Notre situation matérielle est caractérisée par l'instabilité, les fluctuations du coût de la vie se font durement sentir. Aussi nous comprenons l'impatience de ceux de nos collègues qui souhaitent un avenir assuré. Mis en demeure d'étudier la stabilisation de nos traitements, le Comité central s'est entouré de renseignements et a élaboré un projet que toutes nos sections connaissent puisqu'elles l'ont discuté. Ce projet n'est pas définitif, il sera remanié. Partout en Suisse, nos collègues se préparent à lutter pour obtenir un traitement en rapport avec l'importance de leur fonction sociale. La révision des échelles de traitements doit viser à la revalorisation de notre profes-

sion, à l'amélioration de notre situation matérielle et à un service accéléré de la haute-paie.

Cette étude est une lourde tâche pour le Comité central qui ne pourra jamais satisfaire à toutes les exigences. Notre premier projet a suscité des discussions vives sinon passionnées mais nous n'aboutirons que si nos membres savent faire abstraction de tous intérêts personnels et savent être unis sur les questions de principe.

d) *Revision des statuts.* Les sections du Val-de-Ruz, du Locle et La Chaux-de-Fonds demandent au Comité central de procéder aux modifications suivantes :

1. Revision de la répartition des charges : a) la même personne ne devant pas cumuler les charges de vice-président et de secrétaire ; b) le secrétaire des verbaux ne devant pas être un membre actif du Comité, mais simplement un membre adjoint.

2. Les districts des montagnes demandent à avoir un représentant au bureau.

3. Les mêmes sections demandent à avoir également un représentant à la Fédération.

4. Les trois sections estiment que le bulletinier devrait être un membre actif de la société.

Ces modifications posent le problème de la revision totale de nos statuts. L'époque actuelle avec ses aléas nous permettra-t-elle cette année encore de soumettre de nouveaux statuts à l'assemblée générale seule compétente ? Je ne puis me prononcer, d'autres tâches plus urgentes accapareront probablement notre temps.

e) *Secrétariat permanent.* Notre cher collègue Armand Toffel a proposé, en vue de décharger les membres du Comité central d'une grande tâche, d'étudier la création d'un secrétariat permanent. Disposons-nous des fonds et des ressources nécessaires, sommes-nous assurés que nos collègues nous accorderont leur appui financier ? Notre budget est très modeste, les indemnités allouées aux membres du Comité central ayant une activité sont aussi très modestes et si le titre de délégué au Comité central est un honneur, je vous prie de croire, mes chers collègues, que cet honneur est onéreux.

f) *Notre bulletinier.* Le désir exprimé par trois de nos sections de voir les fonctions de bulletinier confiées à un membre actif, a engagé notre collègue Jules-Edouard Matthey à donner sa démission pour le 1er janvier 1946. J'adresse à Jules-Edouard Matthey nos remerciements pour l'excellent travail qu'il a effectué dans la S.P.N. en tenant la plume du bulletinier. Pendant plus d'un quart de siècle, j'ai vu notre rédacteur à l'œuvre, je connais son attachement à notre association à laquelle il a donné le meilleur de lui-même. En 1937, au moment où il a quitté l'enseignement, il a offert sa démission de bulletinier ; il s'est rendu aux sollicitations du C.C., de son président Berner et a continué à mettre sa plume alerte à notre disposition et, en 1942, c'est sur mon insistance qu'il a bien voulu consentir à poursuivre sa tâche. J.-Ed. Matthey fut un ardent défenseur de l'école populaire, il fut un ami sûr et de bon conseil. Ce n'est pas sans émotion ni regret que j'ai pris acte de sa démission.

Sa succession est ouverte. A ce jour même, nous n'avons pas encore trouvé un successeur à J.-Ed. Matthey, aucun candidat à ce poste ne s'est présenté et provisoirement, et rien ne dure autant que le provisoire, Samuel Zwahlen assurera avec Jean Maillard la chronique neuchâteloise à notre organe corporatif.

La fonction du bulletinier est plus importante qu'on ne le suppose. Elle exige des qualités spéciales, demande beaucoup de temps, de la ponctualité, une connaissance exacte de la législation scolaire et de l'histoire de la S. P. N.

g) *Nos relations.* Nous entretenons les relations les plus cordiales avec les sociétés pédagogiques de la Romandie et le comité central de la S. P. R. Nous assistons à leurs assemblées annuelles et sommes en contact étroit avec leurs dirigeants. Avec la Fédération, nos relations sont très étroites puisque votre président a l'avantage de faire partie du bureau de ce groupement. Merci à Léopold Schwab, délégué de la S. P. N. à la Fédération pour l'intérêt qu'il apporte dans la défense de notre situation matérielle.

Avec la société des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur nos relations sont plus étroites que par le passé.

h) *Caisse d'entraide.* L'action de cette belle institution de la S. P. N. a été limitée en 1949 à l'octroi d'un secours en faveur d'un orphelin et à l'entraide envers nos collègues mobilisés.

Dans un proche avenir, les responsabilités du Comité central seront accrues, pour mener à bien sa tâche, ses membres doivent pouvoir compter sur la collaboration de tous et sur une cohésion totale.

Les Bayards, le 25 mars 1946.

Le président : C. Rothen.

BIELLA

Articles pour écoles Articles de bureau

Vous trouvez un grand choix des produits sortant de la fabrique **BIELLA** dans tous les magasins de papeterie.



**LA MAISON SPÉCIALISÉE
DEPUIS PLUS DE 100 ANS**

Bonnard Et Cie S.A.

nouveautés
Lausanne

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S. P. V.

*Êtes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

PAPETERIE DE ST-LAURENT

21 Rue St-Laurent

Charles Krieg

LAUSANNE

Tél. 3.71.75

316

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

Torrentalp

RIGHI DU VALAIS (2459 m.)

Hôtel Torrenthorn

Propr. Orsat-Zen-Ruffinen. Tél. 5.41.17

Deux heures et demie au-dessus de Loèche-les-Bains. Excellent chemin à mulets. Panorama grandiose sur les Alpes valaisannes et bernoises. Centre d'excursions et d'ascensions. Flore abondante. Maison confortable, 40 lits. Prix modérés.

393

Navigation sur le Lac de Biemme

Courses régulières Biemme - Ile de St-Pierre - Cerlier. Courses spéciales sur les lacs de Biemme, Neuchâtel et Morat. Direction de l'exploitation à Biemme
Téléphone 2.51.75.

406

FUNICULAIRES ELECTRIQUES

BIENNE-ÉVILARD

(LEUBRINGEN)

Durée du trajet 6 minutes. Taxe aller et retour
65 cts

BIENNE-MACOLIN

(MAGGLINGEN)

Durée du trajet 9 minutes. Taxe aller et retour
1 fr. 20

Evilard et Macolin sont les points de départ de magnifiques excursions aux prés d'Orvin, Chasseral, Gorges du Taubenloch, Hohmatt, Montagne de Douanne. Prix réduits pour sociétés et écoles. Renseignements
Téléphone Evilard 2.45.11.

405

LE BUDGET doit être équilibré...

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

Par l'intermédiaire de la Société Pédagogique Vaudoise, vous vous assurez très avantageusement contre les accidents auprès de l'Assurance Mutuelle Vaudoise, Lausanne.

DEMANDEZ
CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS à

M. Pierre JAQUIER, instituteur à GIVRINS (Vaud)

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

ROLENS MEUBLES

GRAND-PONT 18 LAUSANNE

STUDIOS
SALLES A MANGER
CHAMBRES A COUCHER

*Qualité éprouvée
Prix avantageux
Choix énorme*

Facilités de paiement
aux meilleures conditions

POMPES FUNÈBRES NOUVELLES - LAUSANNE

Toutes formalités

Fournisseur attitré
des palmes à la S. P. V.



RUE CENTRALE 2
TÉLÉPHONE 2.38.68

App. : 2.38.69
2.38.07

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables:

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9

Bulletin: Ch. GREC, LA TOUR-DE-PEILZ, avenue des Mousquetaires 12

Administration et abonnements

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, Tél 6.27.98

Chèques postaux II b 379

Responsable pour la partie des annonces: Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

« Nous voici ! »

REVUE COOPÉRATIVE MENSUELLE POUR LA JEUNESSE

Rédaction : Mme A. Schmitt, 60, Ecluse, Neuchâtel

LISEZ DANS LE NUMÉRO DE JUILLET-AOÛT :

Vive le camping !
A la recherche de nids d'oiseaux.
Une croisière sur le Léman.
Spectacle en plein air.
L'hôpital coopératif d'Elk City.
Visite à Robert Hainard.
Voie lactée et nébuleuses.
Les jours bloqués, une nouvelle d'Eric Knight.
Comment soignerai-je mon bébé ?
Apprenons à relier.

338

*Demandez un numéro spécial gratuit à l'Administration, 64, Tellstrasse, Bâle
Abonnement annuel : Fr. 3.— (compte de chèques postaux : V. 31)*

Léon Degoumois, professeur

EDOUARD TIÈCHE, POÈTE JURASSIEN

Cette captivante étude est suivie du drame de Tièche, **Edmond, comte de Rond-châtel**. Cet ouvrage richement illustré est introduit par une préface d'**Henri Guillemin**. Prix : Fr. 5.40 ; luxes : Fr. 10.—.

AUX ÉDITIONS DU CHANDELIER, BIENNE (Cpte chèq. post. IVa 2411).

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES - GENÈVE

Subventionnée par la Confédération

Début des cours en octobre

Culture féminine générale. Formation professionnelle d'assistantes sociales (protection de l'enfance, etc.) de directrices d'établissements hospitaliers, secrétaires d'institutions sociales, bibliothécaires, laborantines. **Cours pour infirmières-visiteuses. Pension et cours ménagers**, cuisine, coupe, etc., au Foyer de l'école (villa avec jardin). Progr. (50 c.) et renseignements, Malognou 3.

409

AUX JEUNES FILLES

auxilia

Ecole de perfectionnement

offre une instruction générale approfondie, une préparation théorique et pratique d'éducatrices et d'aides sociales, des situations intéressantes.

Elèves dès 15 ans.

410

LAUSANNE

Avenue Tissot 16, tél. 3.42.18.

Mme S. R. Cuendet, dir. fondatrice